

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2017

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, si tout le monde a pris place, je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : absente, représentée par Mme Josiane COSTES

Mme APCHIN Ginette : absente, représentée par M. Jean-Pierre PICARD

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : absente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, suppléé par M. Jean-Luc TOURLAN

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : absent, représenté par Mme Valérie GREIVELDINGER

M. DALL'AGNOL Xavier : absent, représenté par M. Jacques MÉZARD

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : absente, représentée par Mme Nicole LOUBEYRE

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : absente, représentée par M. Daniel FABRE

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : absent, suppléé par Mme Marie-Jeanne PETERS

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : absent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme Anne SOULA
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : absent, représenté par Mme Sylvie LACHAIZE
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2016

Sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil, y a-t-il des observations ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous allons procéder tout d'abord à l'examen des délibérations du groupe A. Je vous indique qu'il faut retirer la délibération n° 8 relative au SMOCE, Monsieur le Président DABERNAT, puisque, selon ce que vous nous avez indiqué, il faut que vous repreniez la procédure.

M. DABERNAT.- Puis-je apporter des précisions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, vous pouvez, bien sûr.

M. DABERNAT.- Disons que nous avons commencé la démarche en octobre. La Préfecture avait validé notre démarche, le conseiller juridique aussi. Et puis, le 18 janvier, la Préfecture a déclaré notre délibération non légale. Il faut donc la retirer. Nous la reprendrons prochainement. Je suis désolé.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de problème. Puisque nous allons procéder au vote des délibérations du groupe A, je tenais à en informer le Conseil étant donné que nous ne pouvons pas voter une délibération qu'il convient de retirer.

Sur les autres délibérations du groupe A, y a-t-il des questions ? Madame MARTY, vous avez la parole.

Mme MARTY.- Ce n'est pas une question. Simplement, j'aimerais qu'il soit noté que je ne participe pas au vote de la délibération n° 4 puisqu'elle concerne le versement d'une subvention à l'AFAPCA que je préside, à titre bénévole, je le précise par les temps qui courent.

M. LE PRÉSIDENT.- Par les temps qui courent, toute précision est utile. Pas d'autres observations. Je mets donc les délibérations du groupe A au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité, Mme MARTY n'ayant pas participé au vote sur la délibération n°4.

La délibération n°8 est retirée.

Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Nous allons passer à l'examen des délibérations du groupe B et au débat d'orientations budgétaires.

Je tiens d'abord, mes chers Collègues, en ce début de séance à adresser nos condoléances et notre amitié à notre collègue Jean-Antoine MOINS qui vient juste de perdre sa mère. Je sais que vous vous associez tous à ces condoléances.

Je voudrais aussi associer à nos pensées Nicole MIECAZE du secrétariat général qui, elle aussi, vient de perdre sa maman, et puis la famille de notre agent, Philippe NUQ, qui vient de décéder brutalement à l'âge de 47 ans à son domicile.

Je crois qu'il faut que nous ayons, ce soir, une pensée pour les élus et les agents de la Communauté d'Agglomération qui sont dans la peine.

Je voudrais aussi souhaiter aux malades un prompt rétablissement, en particulier à notre Vice-Président, Xavier DALL'AGNOL, qui vient de se faire opérer des yeux et à notre Vice-Président, Georges JUILLARD, qui poursuit son rétablissement. Les autres sont tous présumés en bonne santé, comme les finances de la Communauté d'Agglomération dont nous allons parler.

DÉLIBÉRATION N° 10 : FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BILAN DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Vous le savez, nous avons l'habitude de préparer un document d'orientations budgétaires complet, dans lequel vous pouvez trouver – et ces éléments sont d'ailleurs diffusés dans vos conseils municipaux – le maximum de renseignements.

Je tiens à en remercier notre équipe de Direction qui fait un travail d'une grande qualité, sous la conduite de Serge DESTANNES avec ses deux collègues de la Direction et tout le Service des Finances. C'est vraiment un document qui, je pense, vous permet d'avoir une vision précise et en même temps très globale des finances de la Communauté d'Agglomération et aussi de l'avenir. En fait, vous le constaterez, ce document va au-delà de la préparation du budget 2017, et nous essayons de faire en sorte qu'il puisse permettre de dégager une vision du territoire pour les années qui viennent en inscrivant nos projets de développement structurés dans le contexte à la fois départemental, régional et national.

C'est en fait la déclinaison d'une politique financière rigoureuse que nous menons tous ensemble depuis deux mandats, et qui nous permet aujourd'hui de poursuivre la structuration du territoire malgré des éléments que vous connaissez, puisque je les rappelle régulièrement, qui sont les baisses de dotations considérables qui, pour nous, ont commencé avant même ce quinquennat quand nous reprenons l'évolution de nos dotations, malgré les difficultés économiques, et sans hausse de la fiscalité ; ce qui est aussi la politique que nous menons ensemble depuis des années.

Pour y arriver, le bon sens recommande deux solutions cumulatives :

- Contrôler et limiter les dépenses au strict nécessaire. C'est un exercice dont nous disons chaque année qu'il est difficile, mais c'est une réalité, et les baisses de dotations nous amènent à être de plus en plus précis, de plus en plus rigoureux sur les dépenses parce que, sinon, nous aurons les plus grandes difficultés à poursuivre une politique d'investissement qui est pour nous fondamentale.

- Deuxième solution cumulative, c'est de mettre en place une forte politique de contractualisation, sécurisant nos ressources au maximum, non seulement d'ici la fin de ce mandat, mais même un peu au-delà.

Il s'agit de mettre en place une contractualisation avec l'État et ses établissements publics, nous aurons l'occasion d'y revenir, d'où le CPER qui a été négocié et qui doit bientôt faire l'objet d'une révision, et qui inclut un certain nombre de dossiers tant d'ailleurs de la Ville d'Aurillac que de la Communauté d'Agglomération ; je pense en particulier au Pôle Intermodal de la gare et à l'aéroport.

Nous avons une contractualisation aussi avec l'Agence de l'Eau, et nous aurons à rappeler tout à l'heure que c'est quand même une subvention de 19,5 M€ qui a été négociée dans le cadre de cette contractualisation avec l'Agence de l'Eau.

Il va y avoir aussi une contractualisation avec l'ADEME sur des sujets de développement durable.

Nous avons une contractualisation avec l'ANAH – nous en avons parlé et nous allons en reparler – sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Il y a aussi avec l'État une négociation sur le Fonds de Soutien à l'Investissement, en tout cas pour cette année.

Avec la SNCF, il est difficile de finaliser des accords, mais nous sommes en train d'arriver au terme d'une longue négociation sur l'acquisition des terrains SNCF à la gare pour permettre la réalisation du Pôle Intermodal et aussi, pour la Ville d'Aurillac, l'aménagement de ce quartier. Je pense que, d'ici le prochain Conseil, nous pourrons vous soumettre une délibération pour valider cette acquisition qui est un débat qui dure depuis de très longues années. Arriver à conclure avec la SNCF, ce n'est jamais facile.

Nous avons donc une contractualisation avec l'État et les établissements publics.

Nous avons une contractualisation avec le Département du Cantal, et nous aurons l'occasion aussi d'en reparler.

Nous avons une contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces contractualisations (État, Département, Région, établissements publics) sera bouclé d'ici la fin de ce printemps.

Nous signons cette semaine avec le Département. C'est le résultat d'une politique de concertation, le résultat d'un travail en commun. Je l'ai déjà dit, quand le Ministre de l'Aménagement du Territoire, le Ministre du Logement et d'autres valident le CPER et dégagent du Fonds d'investissement au logement et des crédits de l'ANAH et de manière substantielle puisque ce sont plusieurs millions d'euros qui vont arriver chez les bailleurs et aussi chez les propriétaires occupants, j'en suis heureux et en votre nom je dis « merci ».

Quand le Conseil Départemental et le Président DESCOEUR apportent un concours à nos projets, c'est un plus pour le territoire, et là aussi ce soir, j'en remercie les conseillères et les conseillers départementaux et le vice-président du Conseil Départemental ici présent, qui appuient au sein du Conseil Départemental les dossiers de notre territoire.

Quand le Président WAUQUIEZ honore ses engagements comme il l'a fait sur l'Aéroport, je l'en remercie, je lui dis « encore » et notre travail en commun dépasse nos sensibilités politiques différentes. Nous avons beaucoup besoin de son concours pour les années qui viennent.

Notre politique s'inscrit dans une volonté forte, reconnue d'ailleurs à l'extérieur, d'assurer une meilleure accessibilité du territoire ; ce qui est un combat quotidien – vous le savez chacune et chacun d'entre vous – ici, à Lyon, à Paris. Certains nous ont dit qu'avec le numérique, la route, cela ne sert plus à rien. C'est une affirmation ridicule. Les mêmes nous disaient : « le ferroviaire, c'est dépassé ». Ont-ils même porté le dossier de la liaison aérienne au niveau nécessaire ? On peut s'interroger parce que je me rappelle quand même, sans vouloir insister, le dialogue de sourds que nous avons eu avec l'ancien Vice-Président, M. GUERRE, sur l'aménagement du territoire et l'accessibilité de notre territoire. Mais ils n'ont pas percé le secret de la téléportation. Peut-être que nous pourrions nous contenter des hologrammes, et pour cela, M. ROUME, paraît-il, a toute une série de propositions à nous faire... Parce que, nous, nous voulons le numérique et le reste, et ce n'est pas faire preuve de gourmandise ; c'est simplement vouloir obtenir de l'équité et de la justice pour notre territoire.

Quand on voit le combat que nous menons tous pour être respectés par les opérateurs du numérique et de la téléphonie mobile, la route est longue, pour ne pas employer le mot « marche » qui serait inadapté. Ceux qui ont assisté à la dernière rencontre avec Orange ne peuvent être convaincus que d'une chose, c'est qu'il est nécessaire malheureusement de hurler et de hurler pour se faire entendre, et encore cela ne suffit pas toujours. En tout cas, nous continuerons à mener non pas ce dialogue, mais ce combat. Alors, avec la téléphonie, nous avons du mal à les atteindre, mais quand ils sont en chair et en os, le son ne passe pas toujours.

En tout cas, au moment où la métropolisation est à la mode – et il est difficile pour nous de conserver de la vie et de la matière grise ; nous avons en ce moment un débat crucial sur l'IUT et nous ne pouvons pas dire que l'Université de Clermont-Ferrand y mette de la bonne volonté, mais nous aurons l'occasion d'y revenir –, il est plus que jamais nécessaire que chacune et chacun à sa place fasse entendre partout où nous le pouvons notre volonté de faire vivre ce que l'on appelle à Paris « les territoires ruraux » ; ce qui n'a guère de sens puisqu'il y a des territoires ruraux riches et des territoires ruraux pauvres. J'invite tous ceux qui ont le moyen d'action sur leur candidat aux présidentielles, de toutes sensibilités, à lui rappeler qu'il n'y a pas que les métropoles et qu'il y a des territoires comme les nôtres.

Ceci étant dit et ce préambule étant fait, nous allons non pas revoir tout le document d'orientations budgétaires, en sachant que nos services et les vice-présidents sont à votre disposition pour répondre ce soir et dans les jours qui viennent, si nécessaire, à des questions plus précises sur le débat d'orientations budgétaires, mais essayer de brosse la situation.

(Présentation de documents sur écran)

Là, nous sommes dans les éléments généraux d'analyse.

Ce que nous vous projetons est une synthèse du document. Dans ces éléments généraux d'analyse, nous pouvons noter :

- Une inflation qui tend à repartir légèrement à la hausse. Cela a des côtés positifs – peut-être que Pierre MATHONIER y reviendra – mais cela a aussi quelques côtés négatifs.
- Un Produit Intérieur Brut qui maintient sa croissance – vous avez les chiffres dans le document – mais c'est une croissance molle ; ce qui devrait logiquement, quand nous faisons une prospective, nous amener un peu plus de CVAE, mais nous aurons l'occasion de revenir sur la Contribution à la Valeur Ajoutée qui a été quand même un attrape-nigaud pour nos collectivités.
- Des salaires qui sont impactés par les évolutions indiciaires de la Fonction Publique, mais qui favorisent la progression du Versement de Transport. Nous constatons – mais Jean-Pierre pourra peut-être y revenir tout à l'heure – une progression du Versement de Transport. Nous n'arrivons pas toujours à déterminer quelle est la raison réelle de cette progression, mais il vaut mieux que ce soit une progression qu'une diminution. Mais, logiquement, plus il y a de salaires privés et publics qui sont versés au sein de notre territoire, plus, normalement, nous devons encaisser de Versement de Transport.

Nous avons une stratégie financière claire. Ceci confirme ce que je viens de vous dire. Nous pouvons noter :

- Une maîtrise des charges et de l'endettement. Les charges – cela, c'est vraiment l'excellent travail de nos services – sont maîtrisées. L'endettement est tout à fait raisonnable puisque nous devons être, à quelque chose près, à une capacité de désendettement de 4,5 années ; ce qui est très en deçà de tout seuil d'alerte puisque, pour être bon, il faut se situer au-dessous de 7 et nous sommes à 4,5. Nous pourrions monter à 10 sans qu'il y ait péril en la demeure. Cela veut dire que, si les temps à venir étaient un peu plus difficiles, nous pourrions aller légèrement dans une politique d'endettement ; ce qui n'est pas souhaitable, mais nous ne serions pas en danger ; s'il y avait une ou deux grosses opérations à lancer, nous avons le moyen de faire face.
- La stabilité de la pression fiscale. Je vous rappelle que notre panier de recettes fiscales a beaucoup évolué du fait de la suppression de la Taxe Professionnelle dans le quinquennat du Président SARKOZY. Ils ont remplacé la Taxe Professionnelle par 7 recettes fiscales différentes sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Là-dedans, il y a ce que j'appelais tout à l'heure un attrape-nigaud, c'est que l'on nous a vanté à l'époque, une CVAE qui donnerait, chaque année, au moins 4 % de recettes en plus. Les promesses n'engageant que ceux qui les reçoivent, même si nous n'y croyions pas d'ailleurs, nous avons eu raison de ne pas y croire, ce n'est pas le cas. Mais en ce qui concerne la pression fiscale, nous avons maintenu tous les taux. C'est-à-dire que, depuis 2001, en incluant les modifications de recettes fiscales avec la suppression de la TP, nous avons maintenu les taux. Je vous rappelle qu'avant la suppression de la TP, l'impôt économique était quasiment notre seule recette ; nous ne l'avions jamais augmenté et il était au-dessous de la moyenne des communautés d'agglomérations

françaises. Nous avons donc maintenu cette stabilité de la pression fiscale, sauf pour une recette fiscale qui est la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales supérieures à 400 m²) où régulièrement nous augmentons un petit peu. Vous le verrez, nous sommes aujourd'hui, entre la Taxe d'Habitation (c'est-à-dire l'impôt sur les ménages que nous percevons depuis quatre ans) et puis les recettes économiques, à peu près à égalité. Sur la Taxe d'Habitation, nous n'y avons pas touché depuis que nous l'avons reçue et je vous proposerai encore de ne pas y toucher. Nos concitoyens, ceux qui payent en tout cas de la Taxe d'Habitation, ils en ont déjà suffisamment pour leur gosier sans qu'on leur en rajoute une couche.

- Troisième élément de la stratégie, le maintien d'un haut niveau d'investissement. Là, c'est un débat d'orientations budgétaires, mais c'est ce que nous vous proposerons dans le budget parce que c'est le moyen à la fois de structurer le territoire et de faire tourner l'économie locale.

Nous pouvons parler d'une gestion stratégique de la dette.

Quand vous lisez le document, vous voyez le degré de technicité que nos services doivent avoir, et en particulier j'en remercie le Directeur Général des Services. Il faut maintenant, aujourd'hui, avoir une compétence et une technicité considérables en matière financière. Ce que nous avons connu en d'autres temps n'est absolument plus à l'ordre du jour.

- Nous avons 36 emprunts (c'est-à-dire 4 de moins par rapport à 2015), dont 3 contrats revolving.
- Nous avons 9 établissements prêteurs.
- Le taux moyen de la dette, tout confondu, s'établit à 2,81 %. Il est en baisse sensible sur un an.
- Quand j'évoquais la capacité de désendettement, j'étais même pessimiste puisque nous avons une capacité de désendettement consolidée vraisemblablement autour de 4,1 années. C'est ce que nous reverrons au moment du budget, mais ce sont d'excellents chiffres.
- La dette est bien gérée.

Pour ce qui est de l'encours de la dette, vous avez, sur les 7 budgets, les variations avec une dette totale qui est stable sur l'ensemble des budgets. Elle doit être, de mémoire, un tout petit peu en baisse sur le Budget Principal. Quand il y a des hausses de 100 %, c'est qu'il n'y avait rien avant.

Sur le Budget de l'Eau et sur le Budget de l'Assainissement, qui est en baisse cette année, nous aurons l'occasion d'y revenir, il y a beaucoup d'investissements à faire et nous aurons certainement à emprunter.

Sur ce graphique, vous avez l'évolution des masses financières consolidées et de l'autofinancement.

Cela porte sur l'ensemble des budgets, avec les évolutions depuis 2012. Ce qui est important, c'est de voir l'évolution des charges qui est extrêmement bien maîtrisée, et puis le total des produits de fonctionnement, tous budgets confondus.

Au total, mais cela, c'est sur l'ensemble des budgets, vous trouvez un autofinancement de 8,84 M€. Sur le Budget Principal, nous y reviendrons, nous avons un autofinancement qui doit être de l'ordre de 4,4 M€ et tout à fait dans les épures que nous avons toujours fixées ; c'est-à-dire qu'il faut impérativement que nous ayons un autofinancement du Budget Principal supérieur à 3 M€ parce que, sinon, nous ne pouvons pratiquement plus rien faire.

S'agissant de la contractualisation, j'en ai parlé tout à l'heure.

J'ai oublié l'Europe ; ce qui n'est pas bien du tout. C'est toujours difficile à traiter au point de vue administratif les dossiers européens. Nous espérons que tout ce que nous avons

souhaité pourra arriver. Le Fonds Social Européen, cela arrive régulièrement, mais cela arrive avec un retard conséquent qui peut être de l'ordre de deux ans, mais cela arrive.

Il y a aussi 513 000 € sur 3 dossiers dans le cadre du nouveau programme Leader du Pays d'Aurillac.

Il faut également noter la somme actée de 187 000 € au titre du FEADER, sur deux projets touristiques.

Pour ce qui est de l'État, j'en ai parlé tout à l'heure.

Nous avons 3,2 M€ qui sont inscrits dans le volet territorial du CPER jusqu'en 2020.

54,6 M€ sont inscrits au titre du volet routier pour la déviation de Sansac et le contournement d'Aurillac par la route nationale 122. Je vous indique d'ailleurs – j'en ferai une notification écrite – que le Cabinet du Ministre des Transports, par le canal de Jean MALOT, m'a indiqué que, sur la route nationale 122, les fonds demandés par la DREAL pour l'année 2017 ont été accordés par le Ministre. Nous devons être sur un peu plus de 7,5 M€ de mémoire qui seront notifiés ; ce qui correspond aux demandes relatives à l'avancée du dossier de la RN 122.

Sur le contrat « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) », nous avons 2 M€ de financement du Ministère de l'Écologie. Ce qui est une bonne chose.

Avec la Région, nous avons 326 000 € qui sont mobilisés au titre du Contrat Auvergne +, mais qui va être renégocié dans le cadre du nouveau Contrat Ambition Région avec normalement une enveloppe de 2,1 M€ potentiellement mobilisable. Et puis, je ne désespère pas que, sur des lignes sectorielles, nous ayons d'autres concours de la Région.

Avec le Département, ce sont 2,65 M€ de concours inscrits dans le Contrat Cantal Développement.

Sur la Région, j'ajoute que, quand la Région augmente sa participation au financement de la ligne aérienne, très naturellement, mathématiquement, cela diminue la participation au Département et celle de la CABA. Ce n'est pas de la subvention directe, mais c'est de la subvention indirecte. Cela, ce n'est pas mentionné ici.

Avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 19,7 M€ sont alloués au programme de rénovation du système d'assainissement de Souleyrie. Cela représente un peu plus de 60 % de subvention.

Il faut ajouter une somme de 1 M€ qui nous est attribuée par l'Agence de l'Eau pour l'étude du Schéma Directeur d'AEP et les travaux sur les premières opérations, en l'occurrence les interconnexions Lacapelle-Viescamp et Broussoux et le programme de réduction des fuites.

Si nous faisons le total de cette contractualisation, et tout le monde s'y est mis, tout le monde y a travaillé, cette contractualisation, c'est celle qui va nous permettre de mener à bien l'ensemble de nos projets. Là-dedans, il manque ce que j'espère voir arriver, c'est du Fonds de Soutien à l'Investissement, ce sont aussi des lignes sectorielles ; c'est également ce qui n'a pas été mis là parce que cela ne va pas directement dans notre poche, ce sont les subventions de l'ANAH, c'est-à-dire plusieurs millions d'euros qui vont aller directement dans des travaux réalisés par les particuliers et qui feront – je n'en doute pas – plaisir aux artisans du bâtiment.

Nous pouvons aborder plus précisément le BUDGET PRINCIPAL.

J'ai parlé du panier fiscal de la CABA.

Nous voyons bien que nous sommes à un équilibre aujourd'hui. Ce qui est schématisé en marron, c'est la fiscalité « particuliers » avec la Taxe d'Habitation et le Foncier Non Bâti. Ce qui est en bleu, c'est ce qui ressort de l'impôt économique avec la Contribution Foncière Économique, la CVAE, la TASCOTM et les IFR, sachant que pour ce qui est de la TASCOTM,

nous avons un peu augmenté les taux pour les raisons que vous connaissez. Pour ce qui est des IFR, les recettes augmentent ; ce que nous avons fait pour développer le photovoltaïque sur le territoire de la CABA porte ses fruits, puisque cela doit être une recette supplémentaire de 170 000 € ou 178 000 € – ce qui n'est pas neutre du tout – entre les installations que nous avons fait réaliser sur nos terrains ou celles dont nous avons aidé le lancement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Nous avons besoin de trouver ces recettes complémentaires parce que ce sera beaucoup plus difficile sur les dotations, mais nous y reviendrons. Nous avons donc un quasi-équilibre entre l'impôt « ménages » et l'impôt « entreprises ».

Pour ce qui est des ressources 2017, nous pouvons noter les éléments suivants :

- Nous vous proposerons, dans le cadre du budget, de maintenir tous les taux qui sont les mêmes ces dernières années.
- Nous pouvons noter une stabilité des recettes totales.
- Nous avons une DGF toujours en forte baisse. Nous allons y revenir.

- Nous aurons un Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales probablement stable parce que – je l'annonçais il y a quelques mois – l'État a un peu cédé devant les collectivités riches qui en ont marre de payer pour les plus pauvres. Le FPIC a été une excellente initiative, c'est une décision de la Loi de Finances 2010 sous le quinquennat précédent, mais qui a été maintenue et développée sous le quinquennat actuel. Il n'en reste pas moins que, sur 2017, il n'y aura pas d'évolution parce que je vous rappelle que c'est de la péréquation horizontale entre collectivités et que les collectivités les plus riches qui payent considèrent qu'elles payent trop ou qu'elles en ont assez de payer et elles ont réussi à faire en sorte que, sur la dernière année, on ne développe pas cela. Ce qui est dommage parce que, dans un département comme le Cantal, toutes les intercommunalités, donc toutes les communes pratiquement, bénéficient du Fonds de Péréquation.

- Nous avons un produit fiscal stable. Cela n'évolue pas terriblement. Il faut dire que nous n'augmentons pas les taux et que, pour que le produit fiscal augmente, il faut que la richesse fiscale augmente. Nous ne sommes pas dans une situation catastrophique parce que nous tenons le choc. Mais le moyen pour augmenter la recette fiscale, c'est : soit vous augmentez les taux, soit il y a davantage de richesse fiscale. Nous aurons l'occasion de revenir sur les pertes fiscales de l'histoire de la ZAC de la Sablière, mais si nous cumulons ces pertes sur 8 ou 9 ans, c'est considérable au niveau de la perte fiscale. Mais quand nous voyons ces tableaux-là, il n'y a rien de palpitant, mais il n'y a rien d'inquiétant.

- Pour ce qui est de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales), la recette va normalement atteindre, en 2017, autour de 900 000 € ; ce qui est une bonne recette. Sur les IFR, nous allons dépasser les 400 000 € et là, la percée du photovoltaïque est considérable pour nous.

- Quant aux compensations, vous voyez que l'État a une politique en matière de compensation, toutes sensibilités confondues, qui aboutit toujours au même résultat ; c'est, au fil des années, une baisse progressive.

- Là, sur ce graphique, vous avez l'étendue des dégâts, c'est-à-dire les baisses de dotations, avec ce que l'on appelle gentiment « le prélèvement pour redressement des comptes publics », mais le redressement des comptes publics, ce n'est pas le redressement de nos comptes à nous, c'est le redressement des comptes de l'État. Vous voyez que cela commence à faire mal à notre niveau, cela commence à faire mal par où cela passe.

Nous ne sommes remontés qu'à 2012, mais vous voyez qu'entre 2012 et 2016, nous avons perdu 300 000 € pratiquement sur la DGF « compensation » et que sur la DGF « intercommunalité », nous sommes passés de 3,89 M€ à 2,36 M€ en 2016. C'est-à-dire que les baisses de dotations sont considérables. Je ne veux pas en rajouter une couche parce que je n'ai jamais dit, moi, qu'il ne fallait pas de baisse de dotations, mais ce qu'il faudrait, c'est qu'il y ait davantage d'équité en fonction du potentiel fiscal et de la richesse de chaque territoire, parce que nous ne pourrions pas continuer très durablement comme cela. Si dans les trois ou quatre ans qui viennent nous perdons autant, je vois difficilement comment nous pourrions faire pour avoir suffisamment de recettes si ce n'est d'augmenter la pression fiscale ou de recevoir d'autres dotations par la contractualisation qui est menée. Mais cela devient quand même très préoccupant.

Alors, certes, pour 2017, la ponction sera de moitié moins importante que celle qui avait été prévue, mais heureusement, et de ce que je vois des programmes présidentiels, je ne veux pas saper le moral de quiconque, mais j'en connais au moins deux, et non des moindres, qui ne vont pas aller dans le sens de stopper la baisse des dotations, en dépit des messages forts qui sont passés. Si nous pouvons atténuer la casse, nous l'atténuerons.

Voilà quelle est la situation. Quand nous faisons le bilan de cela, il serait désastreux de communiquer sur le fait que nous ne pouvons pas continuer à travailler parce que c'est faux. Quand nous avons une capacité de désendettement comme la nôtre, quand nous avons dégagé les marges que nous avons dégagées, cela veut dire que nous arrivons à faire le boulot, à maintenir cette collectivité en état d'investir, mais je dis simplement qu'il y a une limite et qu'elle n'est pas quand même très, très loin, parce que si nous dégradons l'autofinancement qui doit être de 4,1 M€ ne serait-ce que – ce qui n'est pas neutre – de 1 M€ nous serons, comme l'on dit, à l'os. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir, la boutique est saine, il n'y a pas de risque immédiat, mais il faut faire attention.

Les charges de fonctionnement

- Les frais de personnel sont contenus. Vous le verrez, là aussi je parle un peu de mémoire, nous devons être sur une progression globale d'un peu plus de 2 % de ce que nous pouvons prévoir en frais de personnel sur 2017 en fonction du GVT et d'un certain nombre d'éléments que nous devons intégrer dans nos prévisions. Je rappelle – et il faut aussi le rappeler à nos agents – que notre politique se mène sans avoir réduit le nombre de fonctionnaires territoriaux. Alors il est vrai que nous avons des missions de plus en plus lourdes, mais nous essayons de faire en sorte de préserver l'emploi ; ce qui n'est pas facile.

- Les subventions versées resteront stables. C'est ce que nous disons à tous ceux que nous subventionnons. Il y a ici le Président de l'Office de Tourisme qui aura un petit peu moins, mais en totale concertation. Pour d'autres structures, je pense à la Mission Locale, à Accent Jeunes ou au CPIE par exemple, nous maintenons les subventions au niveau actuel. Les charges d'intérêts vont rester également stables ; elles diminueront peut-être même un peu. Donc, de ce côté-là, cela se passe bien.

- La baisse des charges courantes, ce sont les économies au quotidien. C'est un message à tous nos services, et je dois en remercier l'administration parce que cela se passe plutôt bien. Nous arrivons quand même à fournir des crayons à tout le monde... Ce qui n'est pas le cas dans toutes les administrations.

Les investissements structurants.

Vous connaissez les réalisations 2016 :

- Nous sommes en cours de réalisation de la deuxième tranche du Stade Jean Alric. C'était pour l'arrivée en Top 14. La stabilité sera de bon goût. Les travaux avancent bien.

M. le Directeur Général des Services Techniques suit ce dossier avec sa précision et sa compétence habituelles, et le climat a été quand même favorable jusqu'à maintenant.

- L'étude sur la Station de pleine nature à Mandailles est terminée. Le Maire de Mandailles a une mine réjouie, mais ce n'est pas un dossier toujours facile à faire.

- Nous avons travaillé sur la réalité augmentée sur le Rocher de Carlat. Je vais y revenir. Il est dommage que Xavier DALL'AGNOL ne soit pas là parce que je pense que nous pourrions aussi faire des hologrammes sur le Rocher de Carlat, Madame le Maire. Je pense à la présence du Prince en hologramme à Carlat, je n'ai pas osé le proposer depuis dimanche mais peut-être que pour l'inauguration, ce serait une bonne chose.

- Nous avons poursuivi les aménagements du Puech des Ouilhes.

- Les travaux sur le parking pour voitures à l'Aéroport sont faits pour cette tranche-là. Le reste arrive.

- L'OPAH, nous pouvons dire que c'est fait.

- L'étude PLUi est lancée.

- S'agissant du Pôle d'Échange Intermodal, nous y sommes dedans, et j'en ai parlé en évoquant les terrains de la SNCF.

- Sur l'étude méthanisation/hydrogène, nous sommes passés à la vitesse supérieure. 2017 sera une année de constitution de la SEM avec des structures publiques et privées. Nous allons aller vite là-dessus parce que c'est un très bon dossier.

- Nous avons contribué à la belle réalisation de la Ville d'Aurillac qu'est le Marché couvert.

- Nous avons soutenu l'École Départementale d'Équitation qui est aussi une très belle réalisation. Quand je dis « soutenu », c'est que nous avons payé. Cela prouve d'ailleurs que la concertation peut fonctionner dans plusieurs sens ; ce qui est aussi une bonne chose.

Pour 2017, nous prévoyons les investissements suivants :

- Normalement, au niveau du Stade Jean Alric, nous allons terminer totalement dans les mois qui viennent totalement la restructuration de la tribune Marathon et l'aménagement du fond de stade avec la pelouse synthétique. Vous avez là un certain nombre de photos de l'avancée des travaux ; cela va relativement vite.

- Nous procéderons à l'acquisition des parcelles des Haras. Cela, ce n'est pas un cadeau, mais l'accord est quasiment conclu. Cela va nous coûter dans les 320 000 € à quelque chose près. C'est bien cela, Serge ?

M. DESTANNES.- Un peu moins. Cela va nous coûter, je pense, 306 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, j'en étais à 320 000 €. Si c'est 306 000 €, tant mieux. Plus cela baisse, meilleur c'est. En faisant cela, nous allons bloquer le foncier là aussi en totale concertation avec le Conseil Départemental parce qu'il faudra agir en commun avec le Conseil Départemental pour développer un projet suite à la situation finale, peut-on dire, des Haras ; même s'il y a quelques espoirs de prolongation, il faut envisager l'avenir.

Si Xavier était là, il vous parlerait de d'Artagnan et de la route d'Artagnan qui devrait passer par Aurillac en partant du Gers pour aller jusqu'à Maastricht, ville européenne bien connue où est mort d'Artagnan, et connue pour autre chose aussi. Je voyais M. ROUME qui se retournait en entendant le mot « Maastricht ».

M. ROUME.- C'est le 25^{ème} anniversaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je poursuis sur les investissements 2017.

- Il y aura le lancement des travaux de la Station de Pleine Nature.

- Nous poursuivrons l'aménagement et le développement de la réalité augmentée sur le Rocher de Carlat. Je peux apporter une information aux conseillers communautaires – je le dis à la presse, nous ferons une communication officielle quand j'aurai reçu le courrier, ce n'est donc pas à déflorer ce soir – en précisant que le conseiller de Monseigneur le Prince Albert m'a indiqué ce matin au téléphone que, suite à des échanges que nous avons eus depuis une quinzaine de jours, son altesse sérénissime était séduite par le projet et le trouvait tout à fait conforme à ses préconisations, Madame le Maire, quand il est venu et que donc c'est un accord très positif que nous allons recevoir du Prince puisque cela fait partie de son domaine privé. Nous l'en remercierons parce que cela a été – je le dis – un traitement positif, mais très rapide du dossier. Je l'ai eu au téléphone, le dossier a été envoyé par mail ; ils ont demandé dix jours pour l'étudier et pour le présenter au Prince ; c'est fait, et nous allons recevoir, Madame le Maire, une confirmation écrite dans les tout prochains jours puisque le coup de téléphone remonte à ce matin.

- Nous poursuivrons les aménagements du Puech des Ouilhes.

- Sur le développement économique, nous allons continuer à investir sur le pôle aéroportuaire. La photographie est intéressante parce qu'il y a même un biréacteur. Je ne sais pas où vous l'avez trouvé, je ne peux qu'en féliciter le service communication, à moins que ce soit un avion en hologramme.

- Il est prévu une étude pour la rénovation thermique de l'aérogare.

- Il est envisagé aussi le déplacement de la station météo ; ce qui est le jeu favori du Directeur Général des Services, je veux parler de la négociation avec Météo France. Il faut dire que ce pauvre directeur de Météo France n'est pas toujours très heureux avec tout ce qu'on lui dit sur les conséquences de ces températures. Je lui ai assez dit qu'il valait mieux qu'il s'installe ailleurs, que vraiment s'il y avait un service dont nous pouvions nous passer c'était celui-là ; ce qui n'est pas gentil parce qu'il fait très bien son travail et son équipe aussi, mais il ne veut rien faire pour faire augmenter la température... Il pourrait faire un effort. En dépit du changement climatique, la température à Aurillac, transmise aux télévisions, reste assez basse.

- Nous allons faire une étude pour l'extension du Seuil 15.

- Et puis, toujours sur l'Aéroport, nous avons un projet de restructuration à la fois du local pompier, de l'aéroclub et du restaurant. Comme il va y avoir la restructuration routière de la RN 122, il y a une cohérence à ce que tout cela soit mené ensemble.

- Sur les réserves foncières, nous avons à peu près bouclé le dossier « Esban II ». Cela a demandé du temps, pas à cause de nous, mais à cause d'un procès entre un propriétaire et son fermier ; c'est bouclé, c'est réglé ; toutes les parties schématisées en orange vont nous permettre d'être totalement propriétaires de cette nouvelle Zone d'Activités pour l'avenir.

- La 6^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises va être commencée. Nous allons poser la première pierre avec Pierre et le Maire d'Arpajon parce qu'on oublie toujours que le Pôle Immobilier est sur Arpajon.

- Nous aurons l'extension des locaux d'Abeil. Nous en avons parlé récemment. Là aussi, c'est une bonne opération parce que c'est vraiment ancrer la société EuroComfort sur le territoire, et ce sera réalisé au cours de l'année 2017.
- Dans le cadre du Pôle d'Echange Intermodal, nous procéderons à l'acquisition des emprises ferroviaires et nous aurons l'étude de maîtrise d'œuvre et de démolition. Nous aurons à financer cette acquisition sur 2017, mais il y a quand même un certain nombre de subventions qui sont d'ores et déjà bloquées.
- Nous participerons à l'aménagement de la RN 122. Je ne doute pas que l'État saura nous demander en temps utile le versement de la contribution conséquente que nous avons votée.
- Nous aurons la poursuite de l'étude du PLUi. Là, pour M. le Premier Vice-Président, c'est toujours un bonheur de passer du SCOT au PLUi... surtout qu'administrativement, c'est d'une simplicité à toute épreuve.
- Nous aurons le lancement de l'OPAH. Cela, c'est acté pour 2017. Là, vous voyez l'affiche sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Vous voyez un couple heureux...
- Nous réaliserons une étude pour la rénovation thermique du siège de la CABA. Comme cela, nous parviendrons à avoir une température équilibrée et cela coûtera moins cher, mais cela ne concerne pas que la CABA parce que c'est un immeuble où nous avons un copropriétaire qui est l'État.
- Nous devons travailler sur la préparation du réaménagement du Centre Technique Communautaire, sur lequel nous reviendrons.
- Sur le plan de l'environnement, nous constituerons la SEM Méthanisation pour procéder aux études opérationnelles. Nous allons aller très vite puisque cela devrait être réalisé dans les trois mois qui viennent.
- Nous aurons à verser un certain nombre de subventions aux budgets annexes.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces orientations en ce qui concerne le Budget Principal. Avant de passer aux autres budgets, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions s'il y en a.

Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER. - Je voudrais intervenir d'abord pour me féliciter de ce débat d'orientations budgétaires. Monsieur le Président, je crois que vous avez présenté avec beaucoup de clarté les contraintes auxquelles doivent faire face les collectivités, notamment avec l'incidence forte de la baisse des dotations, la volonté de maintenir un taux de fiscalité stable pour nos concitoyens. Cela reste la quadrature du cercle puisque nous avons une diminution de nos dotations. Je constate – et c'est tant mieux pour l'intercommunalité – qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération, c'est moins sensible que les baisses que nous connaissons dans les communes sur l'impact de la baisse de la DGF, mais c'est quand même une baisse tendancielle qui interroge nos dépenses futures. En tout cas, cette baisse est parfaitement maîtrisée et contrôlée. Parallèlement, les charges augmentent peu ; ce qui libère une capacité d'investissement qui n'est pas neutre.

Comme cela avait été présenté aussi dans les documents, nous voyons que le taux de réalisation, après les années un peu transitoires où nous avons eu beaucoup d'études, va être accéléré par la suite, puisque nous voyons qu'il y a beaucoup de projets qui ont bénéficié en 2016 d'études et qui vont rentrer en phase opérationnelle en 2017.

Je crois que tout cela, c'est à l'image de ce que nous vivons dans nos collectivités. Je ne peux donc que me féliciter de ce document d'orientations budgétaires et des orientations qu'il souligne.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce document d'orientations budgétaires ? Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le vote du budget. Mais, sur les orientations, nous avons essayé en tout cas de vous donner tous les éléments dont nous disposons. Monsieur FABRE, vous avez la parole.

M. Philippe FABRE.- Je vais intervenir très brièvement, même si le sujet mériterait un plus long propos. Je veux me féliciter également de ces orientations budgétaires parce qu'effectivement elles attestent d'une très bonne qualité de service envers nos usagers dans des compétences majeures que sont l'eau, l'assainissement, la collecte des déchets et les transports notamment. Toutes les communautés de communes n'ont pas encore embrassé ces compétences. Je crois qu'il faut le souligner, dans notre Communauté d'Agglomération, ces compétences sont majeures dans le quotidien de nos usagers.

Et puis, je voudrais également me féliciter de l'aménagement que vous faites du territoire, en particulier dans le domaine économique où nous avons le bon exemple d'ABEIL, mais je veux évoquer aussi les différents aménagements que nous mettons en œuvre, des berges du Lac de Saint-Etienne-Cantalès jusqu'à Mandailles, mais aussi à Carlat et dans l'ensemble des communes.

Tout cela atteste d'une bonne gestion qui est faite – nous le voyons tous et vous l'avez rappelé– dans des contraintes que nous connaissons tous, et nous avons des indicateurs qui se trouvent au vert. Tout cela est à saluer.

Je veux aussi m'exprimer en tant qu'Élu départemental, me féliciter des bonnes relations que nous avons entre la CABA et le Conseil Départemental et notamment de la qualité du Contrat Cantal Développement qui permet de réaliser tous ces aménagements.

Je soulignerai bien sûr l'importance du Contrat Ambition Région, en soulignant le retour d'une Région au plus près des collectivités, que ce soit la CABA mais aussi la collectivité départementale.

Tout cela nous permet de retrouver un bon niveau d'investissement. C'est utile pour la CABA mais aussi – je veux vous le dire, Monsieur le Président – c'est utile pour l'ensemble du département, et à ce titre je veux remercier tous mes collègues et bien sûr y associer les services pour tous ces investissements qui renforcent l'attractivité – je sais bien que le qualificatif est un peu galvaudé – du Cantal.

En tout cas, merci pour notre action collective. C'est en tout cas réjouissant et enthousiasmant de voir cette politique et ces belles orientations.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur FABRE. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Il n'y a pas de vote là-dessus.

Nous allons passer aux budgets annexes. Je vais passer la parole à M. le Vice-Président BRUNEAU en charge de l'eau et de l'assainissement ; ce qui n'est pas une mince affaire.

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le voyez, en 2016, il y a eu une consommation en légère progression, alors qu'il y avait plutôt une stagnation ou une légère diminution les autres années. Cela peut être dû à un été plus chaud et à un automne plus sec, et également à l'évolution de la télérelève ; c'est-à-dire que la plupart des communes maintenant sont effectivement relevées deux fois par an, mais c'est évidemment une mesure qui stagnera les prochaines années puisque, quand toutes les communes seront à la double relève annuelle, il n'y aura plus d'évolution due à la progression de cette télérelève.

Nous pouvons noter des charges fixes importantes et peu compressibles. Cela a quand même amené à constater un autofinancement sur le Budget de fonctionnement de l'Eau de 1 170 000 €, soit une progression de 350 000 € par rapport à 2015. Sur l'Assainissement, nous avons un autofinancement de 1 630 000 €, en progression de presque 500 000 € par rapport à 2015. Nous estimons que, dans les années prochaines, il faudrait essayer de maintenir un autofinancement sur chacun de ces budgets de l'ordre de 1 M€ pour pouvoir répondre aux investissements à venir.

Pour ce qui est des réalisations 2016 pour l'eau, nous avons eu :

- Le chantier de rénovation de la rue Paul Doumer qui s'est fait en concertation avec la Ville pour l'aménagement du rond-point.
- La poursuite du renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle/Sansac/Ytrac au titre de la tranche 2.
- Le programme de résorption des fuites qui, lui, a été fortement aidé par l'Agence de l'Eau puisque, là, nous avons répondu à un appel à projets au début de l'année 2016, pour lequel trois dossiers ont été retenus.
- L'interconnexion du bourg de Saint-Simon et de l'usine Lallemand dont il a été question il y a une semaine dans une conférence de presse, qui a abouti à la sécurisation et au renforcement de l'alimentation en eau potable à la fois pour les habitants et usagers de Saint-Simon et également pour accompagner le développement déjà commencé de l'usine Lallemand.

Pour 2017, dans le domaine de l'eau, sont prévus :

- L'adoption du Schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cela nous permet justement de pouvoir prétendre aux aides de l'Agence de l'Eau dans le cadre des appels à projets, et notamment nous en avons reçu un ces jours-ci, il y a un appel à projets sur la sécurisation des ressources, en particulier au niveau des DUP et des périmètres ; comme il y a un volet assez important là-dessus dans le Schéma directeur, il nous reste trois mois pour nous inscrire dans cet appel à projets et y mettre le maximum de dossiers de sécurisation qui sont prévus dans le Schéma directeur.
- La tranche 3 et la fin, normalement, du renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle/Sansac/Ytrac. Sur Sansac, il reste à arriver jusqu'au réservoir de la Capelotte.
- Les travaux sur les communes, comme tous les ans, pour accompagner les communes, quelles qu'elles soient, que ce soit la Ville d'Aurillac ou la Commune d'Arpajon jusqu'à la plus petite commune, dans leurs travaux de réfection de voirie ou dans leurs travaux de développement de la viabilisation et de l'urbanisation.
- La reprise des branchements en plomb. En 2017, pour tenir compte des difficultés budgétaires qui s'annoncent, nous avons décidé de diminuer légèrement l'enveloppe qui est attribuée chaque année à cette résorption des branchements en plomb. Nous allons la diminuer en gros d'un 5^{ème} pour dégager des ressources supplémentaires d'investissements.
- La poursuite du programme de résorption des fuites. Cela, c'est toujours dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau.

Pour ce qui concerne l'assainissement, en 2016 nous avons eu :

- La poursuite de la sécurisation des sites. Là, sur le document que vous avez à l'écran, je pense que c'est la lagune de Yolet.
- La rénovation des réseaux sur les communes, pour d'abord accompagner éventuellement les travaux des communes, et ensuite pour maintenir en bon état le réseau d'assainissement, notamment les regards en assurant leur sécurisation.
- L'achat de matériel roulant, notamment le remplacement d'un hydrocureur ; c'est un investissement important, mais il faut dire qu'il y a certains matériels qui commencent à être vieillissants et qui, malgré tout, fonctionnent tous les jours et qui sont en plus des matériels qui présentent une technicité importante avec de l'informatique et des systèmes hydrauliques qui nécessitent parfois un remplacement du véhicule plutôt que de continuer à essayer de le réparer et de le maintenir à flot.
- La fin de l'instruction des dossiers d'aides pour l'assainissement non collectif puisqu'il y a même eu un léger prolongement pour certains dossiers. Mais il n'y a pas eu l'ajout de dossiers nouveaux.

En 2017, au titre de l'assainissement, sont prévues les actions suivantes :

- Les négociations foncières et l'étude de maîtrise d'œuvre pour les systèmes d'assainissement du bourg de Mandailles d'une part et du Puech des Ouilhes d'autre part.
- Le lancement des travaux de rénovation du système d'assainissement de Souleyrie par le lancement, d'ici le 31 mars, du dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation des collecteurs ovoïdes qui sont sous l'avenue des Pupilles, l'avenue des Volontaires, la rue du Viaduc et une partie de la rue Paul Doumer. Il faut savoir que, là, c'est la condition pour que nous nous tenions dans l'agenda de l'Agence de l'Eau pour les fameux 19,7 M€ d'aides pour la réfection de Souleyrie. C'est la première tranche qu'il nous est impératif de lancer au printemps 2017.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire pour les orientations budgétaires concernant l'eau et l'assainissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus. Nous envisageons le début des travaux de la nouvelle station pour quand ?

M. BRUNEAU.- Avant 2018. De toute façon, il y a l'agenda de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau auquel nous nous sommes engagés pour être retenus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il faut être conscient, sur l'eau et l'assainissement, que c'est un domaine dans lequel nous ne pouvons pas annoncer que l'eau sera moins chère. Compte tenu des investissements à réaliser et du fait – et ce n'est pas forcément une mauvaise chose – que la consommation diminue plutôt, il est sûr que le prix de l'eau va régulièrement augmenter. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non.

Monsieur GRANIER, vous pouvez nous présenter les orientations budgétaires pour le Budget des TDMA.

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Pour les TDMA, vous voyez que pour 2017 nous avons proposé de maintenir le taux de la TEOM inchangé à 8,99 %. Il l'est depuis 2013.

La situation financière du Budget des TDMA est satisfaisante. On peut dire que la restructuration qui a été menée au niveau du service de la collecte a permis d'en arriver là. C'est très bien. Il faut que cela se poursuive.

Il est à noter aussi que, depuis le 2^{ème} semestre 2016, nous exportons nos déchets recyclables dans le Lot, au SYDED du Lot, puisque nous avons un partenariat avec eux.

Les réalisations 2016 :

- En 2016, a été mis en place un système de collecte pour les professionnels avec une identification par puces RFID ou par lecture de codes-barres sur l'ensemble des conteneurs. Cela nous permet d'identifier plus clairement les volumes réellement traités chez ces professionnels. Ce que nous n'avions pas jusque-là. Parfois, cela donnait lieu à débat. Cela ne donnera plus lieu à débat.

- Nous avons également acheté du matériel roulant qui est quand même beaucoup plus performant, parce que nous avons régulièrement des problèmes de pannes de véhicules, c'étaient essentiellement des pannes sur les bennes bicompartimentées ; nous ne les avons plus. C'est aussi un matériel qui a permis d'avoir des personnels un peu plus satisfaits parce qu'ils travaillent dans des conditions plus confortables même si, quand on est à l'arrière d'une benne, ce n'est jamais très agréable.

- Nous trouvons le transfert des produits recyclables vers le SYDED du Lot. Les volumes traités, grâce à la restructuration, ont considérablement augmenté. C'est parfait, nous pouvons nous en féliciter. Il faut poursuivre cela. Je ne dis pas que cela ne pose pas certains problèmes à certains endroits, nous en sommes conscients, nous trouverons des solutions.

- Il faut aussi noter qu'en 2016, il y a eu la démolition de l'ancienne usine de broyage que nous avons à Tronquières. Cela évitera de la voir percée régulièrement par les carabines des riverains.

Les réalisations pour 2017 :

- Nous aurons la restructuration de la déchetterie de l'Yser et les aménagements complets du site où vous trouverez de nouveaux services, des services que l'on ne trouve pas actuellement aux Quatre Chemins, mais que l'on trouvera sur ce site-là.

- En 2017, ce sera toujours l'achat de matériel roulant, mais également de conteneurs enterrés ou pas enterrés pour les points d'apport volontaire.

Je crois que nous avons fait un tour rapide des actions menées en 2016 et des projets pour 2017. S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce budget ? Ce budget ne nous pose plus, pour l'instant, de problèmes financiers ; ce qui n'a pas été le cas il y a quelques années. Il faut souligner les décisions qui ont été prises. Le fait de travailler avec le Lot – Jean-Pierre DABERNAT y a beaucoup aidé – a été, je pense, une très bonne décision qui nous permet de mieux travailler sur le tri des déchets et sur le recyclage.

M. GRANIER.- On peut souligner que la Région ne nous gênera pas et que nous pourrions continuer à travailler.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, puisque vous savez que, maintenant, le schéma sur les déchets n'est plus un schéma départemental, mais un schéma régional, et alors, au niveau de la proximité, c'est vraiment le top... C'est tellement le top que la Région a le bon goût de considérer que nous pouvons agir en fonction de ce qui nous paraît le plus raisonnable. Il n'y a donc aucun problème pour que nous continuions à travailler avec une autre Région.

M. GRANIER.- Voire avec deux puisque la Corrèze travaille aussi avec le Lot et nous nous retrouvons donc avec un bout qui est sur la Nouvelle Aquitaine, un morceau sur l'Occitanie, et sachant que, nous, nous sommes sur Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont donc été très conciliants en nous disant que, eux, ils pouvaient travailler avec la Suisse et qu'ils nous laisseraient travailler comme cela.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est déjà une bonne chose, c'est moins directif que ce qui pouvait exister précédemment.

Nous pouvons aborder les orientations budgétaires pour le PLIE. Il n'y a rien de particulièrement nouveau sur les orientations du PLIE.

Le fonctionnement est toujours le même au point de vue financier Nous fonctionnons avec une dotation de la CABA qui reste stable et avec tout ce que nous négocions avec le Fonds Social Européen. La seule difficulté qu'il y a, c'est le temps que met l'Europe à régler la contribution du Fonds Social Européen.

En tout cas, au niveau du travail réalisé, c'est quand même beaucoup de travail vis-à-vis des personnes qui sont les plus en difficulté d'insertion professionnelle. Le fait que nous ayons pu reconduire un protocole d'accord jusqu'en 2020 est là aussi une bonne chose pour nos concitoyens les plus en difficulté au niveau de l'insertion professionnelle. Mais sur le plan budgétaire, c'est un dossier sans problème particulier.

M. MAURS peut présenter les orientations budgétaires sur les Campings.

M. MAURS.- Sur les Campings, nous avons un budget équilibré malgré des subventions du Budget Général un petit peu en baisse et des rentrées de recettes en baisse à cause de la météo l'année dernière.

Nous avons une dette qui est devenue nulle au 31 décembre 2016, mais c'est un budget qui n'autorise que des investissements modérés.

Pour ce qui est des travaux qui ont été faits en 2016, nous avons eu :

- la rénovation des mobil-homes du Camping de la Cère.
- une étude de faisabilité pour la restructuration du Camping de l'Ombrade qui doit se terminer actuellement avec la création d'une aire de camping-cars et la mise en place d'habitations légères de loisirs, en plus des aires dédiées aux tentes et aux caravanes.

Au titre des investissements 2017, nous envisageons :

- le renforcement de l'offre en mobil-homes au Camping de la Cère,
- la restructuration du bâtiment d'accueil du Camping de la Cère.

Pour les investissements de 2017, nous aurons quand même besoin d'une aide exceptionnelle du Budget Principal, avec par ailleurs les cofinancements traditionnels que nous pouvons espérer obtenir du Département et de la Région.

Voilà ce que je pouvais dire sur les orientations budgétaires pour les campings.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est en fait un petit budget, qui ne pose pas de soucis particuliers. Ce qui n'est pas forcément le cas pour le Budget des Transports. Monsieur le Vice-Président, nous vous passons la parole.

M. ROUME.- Merci, Monsieur le Président.

Vous évoquiez tout à l'heure le produit du Versement de Transport qui se maintient malgré la modification du seuil d'assujettissement. En effet, désormais, seules les entreprises de plus de 11 salariés payent ce Versement de Transport, contre 9 auparavant, et malgré tout, nous avons un Versement de Transport qui se maintient. Alors, ou l'emploi se développe, ou les salaires augmentent ou le recouvrement est meilleur. A vous de choisir...

En tout état de cause, nous n'avons pas d'éléments pour amener des explications, si ce n'est que le Gouvernement s'était engagé à compenser la perte de ce relèvement de seuil suite à des actions du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transports) où je représente la CABA, qui est un groupement national, et nous avons appris que l'État, y compris, avait du mal à évaluer sur tout le territoire national les pertes occasionnées par ce relèvement de seuil. Il n'est pas dans l'incapacité de les calculer, mais a beaucoup de difficultés pour aboutir à une addition qui correspondrait à la situation réelle.

Nous avons une valeur actualisée de la subvention versée à la STABUS qui évolue à un rythme proche de l'inflation. Ce qui est une bonne nouvelle, en sachant que le prix des carburants, même si ce n'est pas le seul critère, peut jouer dans un avenir proche.

Nous avons un soutien financier du Budget Principal qui est stable dans l'attente des effets de la restructuration des réseaux.

Pour ce qui est des réalisations 2016, il faut relever les points suivants :

- Nous avons eu une étude pour la restructuration du réseau, qui prolongeait d'ailleurs les premiers travaux de 2015 sur cette question.
- Il y a eu aussi la mise en place de la tarification solidaire. Nous connaissons réellement les effets de la tarification solidaire à la fin de la période d'expérimentation parce que, comme il y avait deux systèmes qui se jumelaient et qui se succédaient, il est encore difficile d'avoir des éléments précis. Peut-être serons-nous amenés à faire des ajustements ou pas. C'est quand nous ferons le bilan que nous pourrons vous le dire.

Au titre des investissements 2017, il y aura :

- La mise en place du nouveau réseau de transports urbains qui concernera l'ensemble du territoire de l'Agglomération.
- Pour ce qui concerne les investissements, la livraison de nouveaux bus, au nombre de 8, qui auront d'ailleurs des gabarits différents - et ceci pour mars/avril - et des navettes électriques qui remplaceront les navettes anciennes qui sont en bout de course et qui assuraient le parcours entre la Place du 8 Mai et la Place de la Paix.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, c'est pour le mois de mars, je crois.

M. ROUME.- Non. Les navettes électriques sont prévues pour juin. Je rappelle que, pour commander les navettes électriques, nous avons dû attendre les engagements fermes et définitifs sur les attributions de subventions de nos partenaires, auxquelles nous pouvons prétendre puisque les engagements sont signés.

- En termes d'investissements, il y aura aussi la rénovation thermique des locaux de la STABUS. Décidément, sur tout le territoire de la CABA et sur tous les bâtiments, il y a des rénovations thermiques. Là, nous aurons une rénovation thermique des locaux de la STABUS. Ce sont quand même des investissements assez importants et qui vont améliorer la qualité de ce bâtiment.

- J'ai oublié de vous parler de l'acquisition des vélos électriques qui est prévue aussi en 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- M. le Premier Vice-Président notait à juste titre qu'au point de vue architectural, il y a quand même eu des réalisations de meilleure qualité.

M. ROUME.- Je pense d'ailleurs que, quand le bâtiment de la STABUS a été réalisé, M. le Premier Vice-Président était dans les parages...

M. ROUSSY.- Mais, à ce moment-là, je n'avais aucune responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela a été fait à l'insu de son plein gré. Il faut dire que c'est assez particulier. L'architecture évolue. Mais peut-être que l'ABF considérera bientôt que c'est un élément patrimonial tout à fait marqueur d'une période et qu'il ne faut donc pas le toucher.

Voilà ce que nous pouvions dire sur les orientations pour le transport. Comme vous le noterez, il y a beaucoup d'investissements qui sont prévus, à la fois sur le matériel bus, sur les navettes et sur les vélos électriques ; cela nous permettra de mettre en location des vélos correspondant à ce qui est souhaité actuellement par les usagers et avec des formules qui – je le pense – attireront un certain nombre de nouveaux utilisateurs.

Pas de questions là-dessus.

Monsieur GRANIER, vous pouvez présenter les orientations budgétaires pour l'Aéroport.

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Pour l'Aéroport, nous nous étions fixé des objectifs de 30 000 passagers, nous les avons atteints l'an passé. Nous pouvons donc nous féliciter des chiffres là-dessus.

Le reversement des taxes « passagers » qui n'est pas lié au nombre de passagers, mais aux investissements que nous effectuons sur le site, est lui aussi en petite augmentation. Il faudra envisager un jour qu'il se tasse parce que nous n'allons pas changer et renouveler du matériel tout le temps.

Le budget, dans son ensemble, est maîtrisé, même s'il faut considérer que ce sont le Budget Principal de la CABA et celui du Département qui abondent les crédits sur ce budget-là.

Pour ce qui est des réalisations 2016 :

- Nous avons eu l'achat de la fameuse dégivreuse qui nous permet aujourd'hui de dégivrer plus vite et en consommant moins de fluides et de produits. Là, c'est un plus aussi, c'est le service « environnement » qui parle.

- Nous avons eu l'ouverture de la liaison estivale avec la Corse qui fonctionne très bien. En 2016, cela a représenté 405 passagers à Aurillac entre le 25 juin et le 3 septembre. Visiblement, les réservations sont déjà significatives, selon les informations de Hop !. Nous devrions avoir à nouveau un beau succès si cela continue comme cela.

- Nous avons intégré les services d'escale qui ont accueilli les 31 000 passagers.

- Nous avons poursuivi les aménagements de sécurité. De toute façon, nous n'avons pas trop le choix. Ces aménagements de sécurité nous permettent de voir les fluides et de détecter un certain nombre d'éléments que nous n'étions pas en mesure de détecter ou de visualiser. C'est ce qui nous aide à augmenter le Versement « Passagers » au niveau des investissements.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais dire sur ces orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Ça vole avec plus ou moins de réussite. Même si nous sommes en augmentation de passagers, les pannes techniques sont quand même encore nombreuses, et c'est aussi un peu un rapport de force avec la compagnie. Entre les différentes villes, c'est un peu à qui gueule le plus pour que, quand il y a des pannes, ce soit l'autre qui ne décolle pas.

Monsieur DELAMAIDE, vous pouvez présenter les orientations budgétaires pour le Centre Aquatique.

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président.

Pour mémoire, je rappelle que ce Budget Annexe du Centre Aquatique a été mis en place en 2015.

L'année 2016 a été marquée par une augmentation des entrées individuelles qui avoisinent les 113 000 entrants. Ce qui a pour conséquence directe bien sûr une augmentation de nos recettes.

Concernant notre politique tarifaire, nous avons souhaité suivre l'évolution des coûts, afin d'éviter les pics d'augmentation qu'il pourrait y avoir.

Nous avons une volonté d'investissement dynamique.

Enfin, un élément nouveau cette année, c'est que la loi ne nous oblige maintenant qu'à une vidange par an. Avant, il devait y avoir deux vidanges. Cela a pour conséquence directe de limiter les temps de fermeture et d'augmenter nos jours d'ouverture et donc nos recettes.

Pour ce qui est de nos réalisations 2016, nous avons eu :

- la rénovation du hamman et les travaux complémentaires sur l'espace balnéo ;
- l'installation d'une cabine d'Aquabike ;
- la mise en place d'une salle dédiée à la luminothérapie et à la chromothérapie, qui sont des équipements assez appréciés des utilisateurs dans cet espace balnéo.

Pour 2017, nous envisageons les investissements suivants :

- Suite à un protocole transactionnel entre le maître d'œuvre, le bureau de contrôle et le titulaire du lot « gros œuvre », nous procéderons à une reprise des bassins ludiques intérieurs qui sera entièrement à la charge des parties adverses.
- Enfin, concernant les aménagements extérieurs, il y aura des travaux pour l'augmentation des locaux de stockage qui sont nécessaires sur le site. Des travaux sur des locaux intéresseront aussi l'esthéticienne puisqu'elle est un peu à l'étroit dans ses locaux, et cela aussi c'est un service qui est assez apprécié sur le site et qui a besoin de se développer.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire rapidement sur les orientations budgétaires pour le Centre Aquatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Charly. Nous finissons par les orientations budgétaires sur les zones d'activités économiques suite aux nouveaux transferts de compétences.

M. MATHONIER.- Les Zones d'Activités Économiques font l'objet d'un nouveau budget qui va apparaître dans les comptes de la collectivité.

C'est un budget qui est créé à compter du 1^{er} janvier 2017. Il concerne les deux Zones d'Activités Économiques de Jussac et de Saint-Paul-des-Landes qui seront reprises intégralement à la fois pour la valeur du prix de vente des terrains cessibles et pour le passif, pour leur financement s'il y a des prêts qui ont été transférés par les communes ; je suppose que ce sont essentiellement des prêts qui sont adossés sur ces opérations d'acquisition. Les prix de vente viendront solder ces opérations.

La commercialisation est toujours faite par un portage de la SEBA 15. C'est tout de même un effort de trésorerie qui est demandé à la collectivité pour porter ces opérations.

Il est donc prévu, en 2017, l'intégration de la ZAE de Jussac et de la ZAE de Saint-Paul-des-Landes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Président. Cela, ce sont les conséquences de la Loi NOTRe. Je pense que nous avons réussi à caler les choses avec M. le Maire de Saint-Paul-des-Landes et M. le Maire de Jussac sans qu'il y ait de difficulté particulière, dans un excellent esprit constructif. C'est pour cela que vous retrouvez ces éléments dans les orientations budgétaires.

Voilà, je crois que nous avons fait à peu près le tour des orientations budgétaires.

Sont joints deux rapports sur la situation en matière de développement durable et sur le bilan du schéma de mutualisation.

En ce qui concerne la mutualisation, vous avez dans ce rapport les éléments nouveaux qui ont été réalisés au cours de l'année 2016, et en particulier dans le domaine de l'urbanisme et dans le domaine informatique.

Pour ce qui est du rapport sur la situation en matière de développement durable, je crois que ce que nous pouvons noter, c'est le fait que nous soyons reconnus par le Ministère de l'Environnement « Territoire à énergie positive » (TEPCV), avec des financements qui sont l'environnement relativement importants. Et puis, on peut relever ce que nous avons égrené au fil des orientations budgétaires, c'est-à-dire à la fois des actions menées pour le développement du photovoltaïque sur le territoire parce que la Communauté d'Agglomération produit aujourd'hui plus de 40 % de tout ce qui est produit en photovoltaïque sur le département du Cantal, le dossier « méthanisation et fabrication d'hydrogène », l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui est quand même beaucoup centrée sur les économies d'énergie dans le bâtiment, et les projets sur l'ensemble de nos bâtiments visant à économiser l'énergie. J'essaie de résumer ce rapport. Nous avons essayé de vous lister dedans tout ce que nous faisons en la matière. Je ne dis pas que c'est parfait. Nous venons de parler des transports, je pourrais donc parler aussi des navettes électriques et des vélos électriques. Nous essayons plus d'être dans l'action que dans la proclamation, mais il y a une véritable politique qui est menée. Nous avons la volonté à la fois d'être producteurs ou de faciliter la production d'énergie locale et de l'économiser parce qu'il faut les deux choses à la fois.

Voilà ce que je pouvais dire globalement. Y a-t-il des questions sur l'ensemble de ce dossier ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°10.

Je vous propose de passer à l'examen des autres délibérations. Nous allons commencer par la délibération sur l'attribution de la subvention 2017 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert. Monsieur CORNET, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 11 : FINANCES – SUBVENTION 2017 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT

Rapporteur : M. Roland CORNET

M. CORNET.- Merci, Monsieur le Président. Depuis sa création et comme plusieurs autres collectivités territoriales et établissements publics du Bassin d'Aurillac, notre EPCI a décidé de confier à l'Association « Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert » la conduite d'une politique d'action sociale en faveur de ses personnels.

A ce titre, une convention couvrant les exercices 2016 à 2019 a été signée entre le COS et ses différentes collectivités adhérentes fixant les engagements des différentes parties. Cette convention a été approuvée par le Conseil Communautaire par délibération n° 2015-163 du 14 décembre 2015. La CABA verse à l'association une subvention dont les différentes parts et modalités de calcul sont rappelées ci-après.

Cette participation est déterminée en appliquant un taux de 1,50 % à la masse salariale constatée en année N – 1 au sein de chacun des budgets de la CABA. Même si ce taux a légèrement diminué, il n'en reste pas moins vrai que la somme reste assez élevée.

Pour l'année 2017, les sommes nécessaires à la liquidation de cette subvention représentent un montant global de 108 089,61 €. Elles sont inscrites dans les différents budgets, aux articles 6474, selon la répartition suivante :

Budget Principal :	38 043,61 €
Budget de l'Eau :	23 148,36 €
Budget de l'Assainissement :	14 884,49 €
Budget des TDMA :	21 089,03 €
Budget du PLIE :	1 122,13 €
Budget des Campings :	349,17 €
Budget de l'Aéroport :	3 745,89 €
Budget du Centre Aquatique :	5 706,93 €

Le montant de la contribution de la CABA étant supérieur au seuil de 23 000 € fixé par la réglementation, la liquidation de cette aide est conditionnée par la présentation par l'association des documents suivants : le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos tels qu'approuvés par son commissaire aux comptes, le dernier bilan moral adopté par l'Assemblée Générale, les prévisions budgétaires pour l'année en cours.

En sus de cette part de subvention affectée à la conduite de l'action sociale conventionnée, les collectivités adhérant au COS participent également financièrement à la prise en charge des personnels et des locaux mis à disposition de l'association par la Ville d'Aurillac.

Pour l'année 2017, le montant exact de participation aux charges n'a pas encore été communiqué par le COS. Il est donc proposé que son paiement soit effectué conformément aux règles décrites dans la convention dès réception du montant de la contribution. La subvention restant ainsi à affecter sera répartie par M. le Président entre les différents budgets de la CABA dans la limite d'un crédit global maximum de 13 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans les différents budgets au chapitre 012, article 6474.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 108 089,61 € au COS du Pays Vert en vue de conduire une politique d'action sociale au bénéfice de l'ensemble des personnels de la CABA. Cette subvention comprend deux parts : l'une calculée en fonction des traitements versés en 2016 aux agents titulaires et contractuels pour 108 089,61 €, l'autre correspondant à la prise en charge des biens et des personnels mis à disposition de l'association selon les principes de répartition retenus entre les collectivités adhérentes au COS.

- de fixer comme suit la décomposition par budget de la première part de la subvention susdite :

Budget Principal :	38 043,61 €
Budget de l'Eau :	23 148,36 €
Budget de l'Assainissement :	14 884,49 €
Budget des TDMA :	21 089,03 €
Budget du PLIE :	1 122,13 €
Budget des Campings :	349,17 €
Budget de l'Aéroport :	3 745,89 €
Budget du Centre Aquatique :	5 706,93 €

- d'approuver le principe de la liquidation de la seconde part de la subvention dans la limite d'un crédit global maximal de 13 000 € à répartir par M. le Président à proportion des effectifs entre les différents budgets susdits.

- d'autoriser M. le Président à procéder au versement de ces aides au titre de l'année 2017 dès lors que ses obligations légales et conventionnelles auront été honorées par l'association.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais préciser sur la subvention concernant le COS du Pays Vert.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. En fait, il n'y a rien de changé. Simplement, nous tenons chaque année à ce que cette délibération passe en groupe B pour bien marquer que c'est une somme importante puisque c'est 1,5 % du montant des salaires qui est payé par le contribuable et qui est alloué au COS. Il n'y a rien de nouveau cette année. Il y a eu une concertation, il y a un an, menée par la Ville d'Aurillac, par Bernard TIBLE qui est ici présent, pour trouver une solution je crois raisonnable pour tout le monde, et c'est une excellente chose. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à ce qui est un moment de plaisir pour M. le Maire de Mandailles, c'est-à-dire une délibération sur la Station de Pleine Nature et une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Mandailles-Saint-Julien.

DÉLIBÉRATION N° 12 : MARCHÉS – STATION DE PLEINE NATURE – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA CABA ET LA COMMUNE DE MANDAILLES-SAINT-JULIEN

Rapporteur : M. Philippe FABRE

M. Philippe FABRE.- Merci, Monsieur le Président. J'espère que c'est un plaisir partagé.

M. LE PRÉSIDENT.- A ce prix-là, oui... (Rires)

M. Philippe FABRE.- Ecoutez, tout fonctionne bien. Il s'agit effectivement du pôle d'accueil multiservices Sports et Activités situé sur la commune de Mandailles-Saint-Julien aménagé dans le cadre du programme labellisé « Station de pleine nature ». En parallèle à ce projet, la Commune désire développer son parc de logements locatifs, notamment en direction de logements saisonniers, et favoriser l'accès aux transports collectifs au plus près de son cœur de village.

Cette opération intègre :

- la réhabilitation de l'ancienne école communale de Mandailles en un point d'accueil unique des divers prestataires (salle associative, lieu d'information et d'échange, vestiaires, sanitaires) au rez-de-chaussée et la rénovation de logements situés en étage ;
- la création de locaux annexes inhérents aux activités (garages à vélos, VTT électriques, calèche, véhicule navette, écuries pour les chevaux) ;
- l'aménagement des espaces d'accueil extérieurs et leur traitement paysager ;
- la construction d'une halle couverte ;
- l'aménagement et la mise en valeur paysagère des cheminements entre le point d'accueil, la halle et la maison du Grand Site du Puy Mary ;
- l'aménagement d'une plate-forme multimodale intégrant des espaces de stationnement au point d'accès au réseau de transport-découverte du Grand Site du Puy Mary.

Dans un souci de cohérence et de continuité du projet et en raison de l'imbrication des aménagements relevant de leurs maîtrises d'ouvrage respectives, la Communauté d'Agglomération et la Commune de Mandailles-Saint-Julien ont décidé, d'un commun accord, de confier à la CABA la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble de ces travaux.

Ainsi, le maître d'ouvrage désigné agit en tant que maître d'ouvrage de l'opération. Il dispose alors de l'ensemble des attributions des autres maîtres d'ouvrage ; il coordonne la définition d'un programme et d'une enveloppe uniques, il procède à la passation de marchés en fonction du champ d'application matériel de chaque maîtrise d'ouvrage.

A ce titre, la CABA exercera toutes les attributions attachées à la qualité de maître d'ouvrage de l'opération ; il lui appartient notamment :

- d'organiser l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants dans le cadre de la passation des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- de signer, notifier les marchés et suivre leur exécution ;
- d'engager l'ensemble des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations administratives de l'opération ;
- de gérer les éventuelles mises en cause des responsabilités et éventuels contentieux liés à l'exécution des marchés.

La CABA et la Commune de Mandailles-Saint-Julien supporteront, chacune, la charge du coût des ouvrages destinés à leur revenir, soit respectivement un montant prévisionnel de :

* 1 424 677 € HT pour la partie de l'opération relevant de la CABA ;

* 141 422 € HT pour la partie de l'opération relevant de la Commune de Mandailles-Saint-Julien.

Il vous est donc proposé :

- de valider la réalisation de l'opération intitulée « Aménagement du pôle d'accueil multiservices Sports et Activités – station de pleine nature » conjointement avec la Commune de Mandailles-Saint-Julien ;
- d'accepter, dans ce cadre, la désignation de la CABA en qualité de maître d'ouvrage unique ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention correspondante et à en assurer l'exécution ;
- de dire que les opérations financières ainsi réalisées pour le compte de la Commune de Mandailles-Saint-Julien seront inscrites au Budget Principal de la CABA en égales dépenses et recettes au compte 458.

Voilà, Monsieur le Président, un beau projet dont j'ai l'impatience de voir la réalisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Et c'est une belle délibération. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. C'est effectivement un beau projet. Je crois que nous pourrions être satisfaits de voir sa réalisation, de pouvoir intervenir dans tous les coins géographiques de la Communauté d'Agglomération, du Lac de Saint-Etienne-Cantalès, en passant par le Rocher de Carlat et en allant jusqu'au sommet du Puy Mary.

S'il n'y a pas de questions, je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. GRANIER sur une délibération qui concerne l'Aéroport.

DÉLIBÉRATION N° 13 : MARCHÉS – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SÛRETÉ, INSPECTION FILTRAGE DES PASSAGERS, DES BAGAGES DE SOUTE ET À MAIN DE L'AÉROPORT D'AURILLAC-TRONQUIÈRES

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Sur l'Aéroport, nous devons relancer le marché de sûreté aéroportuaire concernant l'inspection/filtrage. Ce marché arrive à échéance le 31 mai 2017. Il a pour objet la sécurisation des biens et des personnes. Les missions sont les suivantes :

- la stérilisation et la surveillance d'une zone de sûreté critique autour de l'avion ainsi que sur le cheminement des passagers depuis l'enregistrement ;
- l'inspection-filtrage des passagers, des bagages de cabine, des bagages de soute à l'embarquement, mais également des personnels à l'entrée de la zone décrite ci-dessus ;
- la fouille des véhicules amenés à pénétrer dans cette zone ;
- la réalisation de rondes et de patrouilles afin de s'assurer de l'intégrité des clôtures et du port de titres de circulation par les personnels ;
- l'accompagnement des éventuels intervenants extérieurs lors de travaux ou de visites ;
- la surveillance d'autres aires comme l'aérogare et le parking VL en zone publique.

Il faut savoir que ces missions-là doivent être réalisées par des agents disposant d'une formation spécifique, d'une carte professionnelle et d'un double agrément du Préfet et du Procureur leur permettant de procéder à des contrôles d'identité et à des fouilles. La CABA ne disposant ni des agréments nécessaires ni des compétences en interne, elle fait appel à un prestataire pour assurer ces missions.

La part d'activité liée à la ligne régulière Aurillac-Paris est stable, mais d'autres demandes plus ponctuelles peuvent s'ajouter. C'est le cas lorsque des vols saisonniers sont programmés ou que des vols charter sont accueillis sur la plate-forme aéroportuaire.

Pour assurer la flexibilité nécessaire à cette gestion, le marché sera établi sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un seuil maximum de 500 000 € HT par période de fonctionnement et pour lequel le bordereau des prix fait état d'un tarif horaire unique, éventuellement majoré.

Le marché comportera une période initiale de deux ans avec possibilité de reconduire la prestation pour une nouvelle période de deux ans. Il faut savoir que ce marché est calé sur la délégation de service public entre le Département et l'État pour la ligne aérienne Aurillac-Paris. De la sorte, les modifications éventuelles apportées à l'occasion du renouvellement de ladite délégation pourront être intégrées sans difficulté avec les dispositions qui ont été prises.

Je ne détaille pas tous les éléments qui portent sur le montage juridique du marché. Vous les avez dans la délibération.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter la configuration du marché selon un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, comportant une période initiale de 2 ans et une possible période de reconduction également d'une durée de 2 ans et comportant pour chacune desdites périodes un seuil maximum de 500 000 € HT ;
- d'approuver la consultation des entreprises par voie de procédure négociée avec une mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions des articles 26 et 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et à en assurer l'exécution.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe.

Comme vous le constatez, même avec une approche synthétique de ce type de délibération, tout ce qui concerne la sécurité aéroportuaire est particulièrement compliqué, et nous sommes soumis – je le dis souvent – aux mêmes règles qu'à Orly. Le Directeur Général des Services me rappelle de temps en temps que ce n'était pas forcément un cadeau que de récupérer la gestion de l'Aéroport. Pour nos services, ce n'est certainement pas un cadeau parce que c'est extrêmement compliqué ; là aussi, le Directeur Général des Services et nos agents des services ont su se rendre compétents très rapidement pour faire face à des difficultés administratives qui sont considérables.

Ceci étant, l'Aéroport fonctionne et nous avons réussi à nous mettre en conformité avec la quasi-totalité des exigences administratives ; ce qui n'est pas une mince affaire.

Y a-t-il des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Pierre MATHONIER qui est en charge de l'économie concernant la délibération sur les parcelles de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

DÉLIBÉRATION N° 14 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ACQUISITION FONCIÈRE – PARCELLE CN92, PROPRIÉTÉ DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION (COMMUNE D'AURILLAC)

Rapporteur : M. Philippe MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Cette délibération fait le lien avec les opérations d'acquisition (c'était présenté tout à l'heure sur l'un des slides) d'un terrain qui était jusqu'à aujourd'hui propriété de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Depuis 2015, cet Institut, au niveau national, cherche à se désengager des propriétés foncières dont il bénéficiait pour le compte des Haras et pour le compte de l'État. En l'occurrence, ces terrains auraient dû être cédés à la SOVAFIM qui est un organisme chargé de la commercialisation de tous ces terrains au niveau national. Toutefois, compte tenu de l'importance de ce site pour, notamment, la proximité avec le Pôle Cheval et la proximité avec l'Enclos de Bernis et avec l'Aéroport dont nous venons de parler, il a été jugé utile, et en tout cas stratégiquement opportun, d'acquérir cette parcelle d'un côté pour la Communauté d'Agglomération qui se porte acquéreur d'une parcelle que la Ville avait précédemment vendue aux Haras, et pour le Département, qui lui, de son côté, a fait jouer son droit de retour sur une parcelle qu'il avait cédée aux Haras à l'époque et donc devient propriétaire de l'autre partie du site des Haras.

Le prix de cession qui vous est proposé est de 306 000 € pour l'acquisition de cette parcelle cadastrée CN92.

Vous avez dans la délibération un compte rendu précis de l'historique de ces opérations.

Cette délibération vise à autoriser l'acquisition à ce prix-là de ce terrain.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme vous le constatez dans la délibération, nous avons discuté le bout de gras. Nous avons eu raison d'ailleurs parce que nous avons fait baisser le prix. Il n'y a pas de petits profits, surtout quand il s'agit de dépenser de l'argent. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

Mme COSTES va nous parler de la subvention au CROUS.

DÉLIBÉRATION N° 15 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – MODALITÉS DU SOUTIEN ACCORDÉ AU CROUS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE POUR L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Mme Josiane COSTES

Mme COSTES.- Merci, Monsieur le Président.

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) prend en charge la restauration universitaire sur le Campus d'Aurillac depuis la rentrée universitaire de 2005.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, la CABA souhaite renouveler son soutien au CROUS en reconduisant la convention annuelle qui les lie.

Cette convention concerne l'année civile 2017.

Elle porte sur le versement d'une subvention totale plafonnée à 55 632 € contre 55 300 € en 2016 –c'est donc stable–, dont les modalités de calcul et de versement sont précisées dans la convention qui est jointe à cette délibération.

Ce plafond inclut une subvention annuelle de fonctionnement et une subvention annuelle complémentaire qui fait suite à la réaffectation de l'agent d'entretien titulaire à temps complet qui était mis à disposition du CROUS par la CABA.

Elle consolide également la modalité introduite en 2014 pour limiter à 70 % le taux de couverture des charges par les recettes.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention plafonnée à 55 632 € au CROUS pour l'année 2017 ;
- d'adopter le projet de convention qui fixe les modalités du soutien apporté par la CABA au CROUS pour la prise en charge de la restauration universitaire sur Aurillac ;
- d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la même convention que celle que nous avons habituellement.

Mme COSTES.- C'est la même tous les ans.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le moyen de préciser que, comme pour beaucoup d'autres opérations, ce sont nos collectivités locales qui payent pour que nous puissions avoir une restauration universitaire. Quand nous voyons – et nous aurons l'occasion d'en reparler – la considération qu'a pour nous l'Université de Clermont-Ferrand, cela nécessitera d'autres débats.

Mme COSTES.- Exactement, parce que la CABA et le Département participent très largement pour le développement de l'Université à Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils font des efforts considérables pour qu'il puisse y avoir un enseignement post-bac sur Aurillac ; ce qui a l'air de ne jamais malheureusement faire plaisir à l'Université de Clermont-Ferrand.

Mme COSTES.- L'Université de Clermont-Ferrand a toujours du mal à voir des implantations se mettre sur les campus délocalisés, en l'occurrence à Aurillac et au Puy, moins à Vichy qui est plus rapprochée de l'Agglomération et de la Métropole. Donc, plus nous sommes loin de la Métropole, moins bien nous sommes traités.

M. LE PRÉSIDENT.- Ou alors il faut être très, très loin.

Mme COSTES.- Nous ne devons pas l'être assez.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. GRANIER va nous parler de méthanisation.

DÉLIBÉRATION N° 16 : ENVIRONNEMENT – APPEL À PROJETS MÉTHANISATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Nous allons acter le fait que nous allons demander des sous à l'ADEME. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) lance un appel à projets 2017 pour promouvoir le développement de la méthanisation en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif de cet appel à projets est d'apporter un soutien financier complémentaire aux tarifs nationaux arrêtés pour la valorisation énergétique du bio-méthane.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a porté en 2016 une étude de faisabilité pour la création d'une filière de méthanisation sur son territoire.

A l'issue de celle-ci, le scénario qui se dessine est le suivant :

- création d'une unité de méthanisation par voie sèche destinée à valoriser les sous-produits agricoles (fumiers, lisiers) et les déchets verts et d'une unité de co-digestion par voie liquide pour traiter les boues de station d'épuration et des déchets fermentescibles des professionnels ;
- construction d'une unité commune de traitement des biogaz produits sur les deux unités ;
- production d'énergie renouvelable au travers de l'injection de bio-méthane dans le réseau de distribution ou de transport de gaz naturel.

Le synoptique proposé en annexe de la présente délibération illustre les tonnages qui seront traités, l'organisation des deux unités et la production de bio-méthane attendue par le scénario.

La structure porteuse de ce projet sera une SEM qui est en cours de constitution, et au sein de laquelle la CABA sera l'actionnaire principal. Cet équipement de production d'énergie verte devrait être opérationnel à l'horizon 2018/2019.

Il est important de maîtriser au plus tôt les conditions de réalisation économique et notamment d'obtenir des cofinancements adéquats, d'où l'importance de la prise en considération de ce projet par l'ADEME à travers son appel à projets. En ce sens, s'il est retenu, il est expressément convenu que les aides ainsi acquises puissent être transférées à la structure juridique (SEM) qui portera la réalisation et l'exploitation des installations.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de répondre à l'appel à projets Méthanisation lancé par l'ADEME en soulignant le caractère innovant du projet territorial initié par la CABA dans le cadre d'un partenariat associant largement les collectivités, les entreprises et le monde agricole et de la volonté exprimée par tous ces acteurs de s'engager dans ce dossier ;
- de solliciter dans ce cadre le soutien le plus important possible permettant d'atteindre une rentabilité économique satisfaisante ;
- de dire que cette demande et ce dossier pourront être repris sans autre condition par la SEM porteuse du projet dès sa constitution achevée ;

- d'autoriser M. le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. C'est un dossier extrêmement important à tout point de vue.

M. GRANIER.- Les industriels sont vraiment en attente. Ils nous sollicitent très régulièrement, le monde agricole aussi. Ils étaient impatients de voir passer cette délibération pour voir que nous avançons, que la SEM allait se monter. J'ai croisé encore le Directeur d'ALTITUDE tout à l'heure qui m'en a parlé. Le Directeur de COVIAL m'a également parlé de ce sujet. Des agriculteurs qui avaient été contactés m'ont aussi contacté la semaine dernière. C'est donc extrêmement important pour la Communauté d'Agglomération et pour l'image que nous allons donner aussi, et ce sera rentable.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est un dossier important à ce niveau-là, un dossier important au niveau économique et au niveau investissement puisque c'est certainement un dossier de 6, 7 ou plus millions d'euros ; je parle sous le contrôle de M. le Directeur Général des Services Techniques, mais enfin il paraît que l'on peut comme cela en accumuler de plus en plus et donc produire de plus en plus de gaz. En plus, une usine à gaz qui produit du gaz, c'est presque devenu louche... En plus, c'est un excellent investissement. Nous avons beaucoup de demandes d'entreprises, Philippe l'a rappelé. Le Maire d'Arpajon me parlait aussi de l'entreprise TEIL. Il y a également la société LALLEMAND qui est intéressée. Il y a aussi un certain nombre de producteurs, on peut penser notamment au Lycée Agricole. Cela va aller vite, et je crois que c'est un beau dossier sur lequel nous aurons l'occasion de revenir devant vous pour qu'on nous expose certainement le processus dans le détail. Il faudra faire une présentation en tout cas au Conseil Communautaire, même s'il n'y a pas de délibération. Nous vous inviterons à cette présentation, chacune et chacun, quand nous aurons un peu plus avancé dans ce dossier pour vous le présenter avant la phase suivante.

Y a-t-il des questions ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Moi, je ne suis pas opposé par principe à la méthanisation, même s'il faut faire attention à ce qu'elle ne soit pas antithétique avec des politiques de réduction de déchets parce qu'évidemment, quand on en a besoin pour que ce soit rentable, ce n'est pas toujours efficace ensuite que de produire des politiques de prévention.

Ceci étant dit, j'avais deux petites questions à poser.

Je vois que cela va concerner les boues de la station d'épuration. Est-ce que cela va concerner les boues de Souleyrie ? Si oui, que faisons-nous du système d'incinération actuel et du réseau de chaleur de la piscine et pouvons-nous imaginer relier la piscine du coup au réseau de chaleur bois d'Aurillac ?

La deuxième question, c'est : quelle est la filière d'incinération pour les digestats ultimes ? Quel incinérateur est à peu près fléché pour être en capacité de traiter ces digestats, sans recracher des particules dans tous les sens sur le territoire dans une proximité géographique à peu près relative ?

M. GRANIER.- Le Directeur des Services Techniques me corrigera si je dis une bêtise. L'incinérateur de boues va rester puisque, de toute façon, une partie des digestats seront incinérés sur place puisque c'est fait pour. Par ailleurs, éventuellement, les résidus ultimes pourraient être, après, transférés sur un centre d'enfouissement. Mais il n'y a pas de raison que nous transférons des déchets en dehors de chez nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur FRANCO, vous pouvez intervenir. Ensuite, je continuerai.

M. FRANCO.- Par rapport aux boues des stations d'épuration, aujourd'hui l'incinérateur utilise les boues de Souleyrie. Dans le projet de méthanisation, il y a les boues de Souleyrie qui sont prises en compte et également les boues de stations d'épuration. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des difficultés sur les boues de stations d'épuration, notamment venant d'autres collectivités, par rapport à la possibilité de les intégrer et de les traiter. Le méthaniseur peut être une façon aussi de traiter les boues de stations d'épuration des autres collectivités et une partie des boues de Souleyrie.

Par rapport au fonctionnement du four, il est envisagé qu'une partie des digestats qui sont produits, notamment les digestats industriels, soient transformés, incinérés dans le four, en complément et en mélange avec les boues pour maintenir le fonctionnement du four. Nous sommes donc dans un fonctionnement qui est un peu autonome, sans perdre le bénéfice et les avantages du four par rapport au chauffage du centre aquatique.

Les matériaux qui rentreront, notamment de nature industrielle, ont tous comme vocation d'être des matériaux provenant d'unités qui traitent spécifiquement des matériaux biologiques. Quand on dit « industrie », ce n'est pas le terme « industrie » tel qu'on peut l'entendre avec un certain niveau de pollution, mais tous les établissements industriels de type abattoirs, les établissements qui font des produits parapharmaceutiques, qui ont des matières résiduelles d'ordre biologique sont en capacité à rentrer dans ce domaine. Les autres effluents qui ont été ciblés pouvant rentrer dans le traitement sont des effluents de nature là aussi industrielle, mais pouvant être dégradés de façon biologique sans présence de métaux lourds et de polluants. En tout état de cause, sur l'unité d'incinération qui a été mise en œuvre, il y a un certain nombre de filtres, et là, nous avons des vérifications très régulières de la part de la DRIRE, et des vérifications de teneur de ce qui est rejeté pour éviter que, dans l'atmosphère, on puisse rejeter des polluants nocifs pour la santé humaine. Aujourd'hui, nous avons un contrôle très fort à ce niveau-là. Toutes les vérifications qui sont faites sur nos seuils de rejets montrent qu'ils sont très en dessous des seuils autorisés sur l'aspect nocivité vis-à-vis de la santé.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ajouterai que, sur l'unité d'incinération de boues, je n'en assume aucunement la paternité, c'est un héritage qui nous a suffisamment causé de difficultés techniques et juridiques puisqu'il a fallu faire une procédure, la gagner et obliger la société à construire une unité nouvelle. C'est nous qui avons pris la décision d'utiliser une partie de la chaleur pour chauffer le Centre Aquatique. Ce n'était pas du tout prévu initialement. Je laisse à d'autres la responsabilité du dossier initial. Il n'en reste pas moins que nous avons fait le nécessaire pour que cela fonctionne correctement, pour que nous soyons très largement au-dessous de toutes les normes, et à ce jour, il n'y a jamais eu de difficultés au niveau des services de l'État qui assurent le contrôle régulier de l'installation.

Pour le reste, Monsieur FRÉCHOU, j'entends que vous puissiez être dubitatif ou sourcilieux sur la méthanisation, mais de là à penser que nos entreprises et nos exploitants agricoles vont fabriquer plus de déchets parce qu'il y a une unité de méthanisation, c'est un peu excessif comme raisonnement. Moi, je pensais que vous alliez être très content. Je vois que vous l'êtes modérément. Il y a des produits émanant de nos exploitations agricoles. En Australie, ils travaillent beaucoup sur le fait de faire ingérer aux bovins des produits pour qu'ils produisent moins de méthane, c'est-à-dire, pour être clair, pour que les animaux pètent moins. Je ne sais pas si ce sera un progrès, je n'en suis pas convaincu. Nos exploitants, je crois que le mieux qu'ils puissent faire vis-à-vis de leurs animaux, c'est de leur donner de l'herbe à manger.

Quant à nos chefs d'entreprises, vous savez, ils ne sont pas tout à fait sur la longueur d'onde consistant à dire : « nous allons avoir une unité de méthanisation, et donc nous pourrions fabriquer du déchet n'importe comment ». S'ils fabriquent du déchet, c'est qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Je crois qu'avec ce type de procédé, nous avons le moyen de traiter de manière correcte un certain nombre de déchets et en plus de produire de l'énergie.

Alors je ne sais plus ce qu'il faut faire pour faire les choses correctement. Peut-être qu'il faudra que nous arrêtons de manger... Sérieusement, nous faisons le maximum pour essayer de trouver des solutions convenables, pas particulièrement parce qu'elles sont innovantes mais parce qu'elles paraissent au point aujourd'hui ; ce qui n'était pas forcément le cas les années précédentes. Il y a des progrès technologiques considérables qui ont été faits, et nous avons plutôt l'habitude de faire confiance à la science.

Voilà ce que je peux vous dire, et j'espère que ce sera un succès et que ce sera un des moyens de produire de l'énergie localement parce que c'est aussi – je l'ai rappelé tout à l'heure – une des constantes de la politique que nous menons ces dernières années pour essayer de produire de l'énergie localement. Il y a la méthanisation, il y a le photovoltaïque. Si nous fabriquons de l'hydrogène, cela peut aussi avoir un intérêt pour les transports. Je note que, lorsqu'il s'agit, en matière d'énergies renouvelables, d'essayer d'utiliser le vent, eh bien il y en a, dont je suis, qui ont eu l'habitude de se retrouver très seuls, et je n'en dirai pas plus.

Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. ROUSSY qui va nous parler d'un nouveau débat sur la politique locale de l'urbanisme parce qu'il y a des gens très intelligents à Paris, dans les directions centrales des ministères, qui n'arrêtent pas de nous inventer de nouveaux rapports ou de nouveaux débats, et il y a des parlementaires qui, malheureusement, votent constamment la création de tout cela. C'est-à-dire que nous n'arrêtons pas de débattre... Mais je ne sais pas si cela fait avancer beaucoup les choses. Mais le Vice-Président en charge de l'Urbanisme va certainement nous convaincre de l'utilité de cette paperasse.

DÉLIBÉRATION N° 17 : URBANISME ET HABITAT – DÉBAT SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. ROUSSY.- Merci, Monsieur le Président. Pour finir en douceur cette réunion et engager votre nuit dans les meilleures conditions, je vais faire l'effort de ne pas lire la totalité des documents. Je donnerai simplement quelques éléments d'information.

Je vous rappelle que nous avons l'obligation d'avoir ce débat. C'est la loi ALUR qui nous y oblige. Il aura au moins le mérite de retracer de façon très synthétique l'ensemble des points qui sont quelquefois un peu éclatés, mais qui relèvent de cette thématique « urbanisme – habitat » avec comme premier point – ce sont des redites, que vous connaissez évidemment – notre Schéma de Cohérence Territoriale qui dépasse la frontière de notre Communauté d'Agglomération, puisque c'est le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, de la Châtaigneraie et du Carladès.

Ce Schéma de Cohérence, pour mémoire, a été décidé en 2012 et devrait être approuvé définitivement, si les choses vont rondement, cette année, en fin d'année espérons-le. Nous avons dans ce cadre-là adopté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui est le document politique qui fixe les grandes orientations, en fin 2015. Nous sommes aujourd'hui au stade du document prescriptif, c'est-à-dire le document qui s'impose à la fois au PLUi et à l'ensemble de nos concitoyens. Ce document est quasiment bouclé. Nous avons fait une réunion du Comité Syndical du SCoT élargi à la totalité des maires ; c'est-à-dire que les 80 et quelques maires du territoire avaient été conviés, et le document qui a été

présenté, sous réserve de quelques modifications, a reçu l'aval de l'ensemble des maires présents avec quelques lignes fortes que je vous rappelle :

- C'est la réduction de l'augmentation de la consommation foncière – excusez-moi de cette formulation, mais c'est un peu comme cela qu'il faut dire les choses – de 30 % par rapport à la consommation historique sur les dix années précédentes.
- Ce sont 81 hectares qui sont, en prévision, constructibles dans la période du SCoT sur l'ensemble du territoire.
- C'est un besoin de construction estimé à 407 logements par an.

Ces sujets là font l'objet d'un dialogue franc et direct avec les Services de l'État puisque nous avons quelques arguments de conditions que nous mettons en face de quelques arguments d'autorité, mais nous pensons être suffisamment convaincants pour que notre document reçoive l'aval de l'État, tel qu'il est présenté aujourd'hui puisque, encore une fois, c'est le fruit de réflexions auxquelles vous avez, les uns et les autres, participé longuement dans la période récente.

Deuxième sujet qui nous concerne là très directement, c'est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui vaut PLH (Programme Local de l'Habitat) et qui englobe le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal). Ce document est travaillé depuis 2015, et nous en sommes aujourd'hui à la phase de diagnostic puisque nous avons retenu un bureau d'études qui travaille avec nous depuis quelques mois maintenant. Nous avons tenu la première réunion avec les personnes publiques associées, c'est-à-dire l'ensemble des administrations, des institutions et des organismes publics qui ont des choses à nous dire. Nous avons donc reçu ce que l'on appelle « le porter à connaissance », c'est-à-dire les orientations et les demandes de l'État, du Département et du Parc Régional puisque ce sont les trois organismes qui doivent obligatoirement être consultés et nous fournir leur analyse sur notre PLUi-H.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase de réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Vous avez dû recevoir hier ou dans la journée les premiers comptes rendus des ateliers qui s'étaient déroulés la semaine passée avec l'ensemble des interventions des uns et des autres. Nous sommes en phase de réflexion commune ; il n'y a donc pas de souci à ce stade-là, vous pouvez nous amener l'ensemble des éléments que vous souhaitez. Je vous rappelle que, dans ce cadre-là, il y a eu un diagnostic agricole qui a été réalisé, à notre demande, par la Chambre d'Agriculture qui intervient à deux titres : en tant qu'expert sur cette partie-là et en tant que personne publique associée également pour faire valoir la voix des agriculteurs de notre Communauté d'Agglomération.

Je vous fais grâce de toutes les complexités de tout cela. Nous avançons dans un calendrier qui est cohérent.

Nous bénéficions pour le PLUi de l'expérience du SCoT puisque ce sont un peu les mêmes mécaniques intellectuelles, et nous bénéficions – je dois le dire – d'un bon esprit au niveau de la Commission d'Urbanisme au titre de laquelle nous nous réunissons une fois par mois, en sachant qu'il y a par ailleurs les ateliers. Je pense que chacun fait l'effort progressivement de ne plus voir cela uniquement à partir de sa commune, mais bien d'essayer d'avoir une vision de l'ensemble du territoire, et je crois que c'est le gage de l'efficacité et de l'intérêt général. Chacun arrive à faire la part des choses, et ce n'est pas forcément simple, entre la ville centre et les petites communes. Mais je crois que tout le monde est bien conscient que l'avenir se joue ensemble, et cela c'est un élément satisfaisant.

Dans la période, nous avons fait évoluer les documents d'urbanisme. Ce sont des choses que nous passons en délibérations du groupe A. Nous avons ainsi examiné des révisions sur Arpajon-sur-Cère, Vézac, Yolet, Saint-Paul-des-Landes et plus globalement la révision générale du PLU d'Aurillac et de l'AVAP d'Aurillac.

Sur 2017, nous aurons la révision de la carte communale de Saint-Cirgues-de-Jordanne, l'élaboration de la carte communale de Carlat et la révision du document d'urbanisme d'Ayrens.

Je vais passer rapidement – je vous les cite simplement pour mémoire – sur les projets de révision des Plans de Prévention des Risques Naturels puisque nous avons deux types de Plans de Prévention des Risques Naturels, l'un sur les mouvements de terrains qui ne concerne que la Commune d'Aurillac, et l'autre sur les risques d'inondation qui concerne Aurillac et Arpajon-sur-Cère. En plus, il y a un travail de caractérisation du risque pour l'ensemble de la Vallée de la Cère qui concerne les autres communes du secteur.

Autre élément qui nous concerne tous, c'est le fonctionnement de notre service Droit des Sols, que nous avons décidé de créer depuis juillet 2015. Nous sommes avec une production qui commence à être imposante puisque ce sont 1 200 dossiers qui ont été traités par le service, que ce soient les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme, les permis de démolir ou les permis de construire.

Nous avons rajouté à cette partie-là les déclarations d'intention d'aliéner, et là ce sont 925 déclarations qui ont été traitées par le service. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter les agents. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, vous pourrez leur transmettre vraiment la reconnaissance du Vice-Président parce que, que ce soit Sophie BERGOIN-CAPELLE ou que ce soit l'équipe d'Aurillac avec Benjamin ROUME qui a rejoint le service, nous avons maintenant à la fois un pôle ADS qui traite du droit des sols et un pôle Planification. Du retour que j'en ai mais vous pourrez apporter des bémols si ce n'est pas réel pour tout le monde, les choses se passent bien dans les communes, et la transition entre l'instruction par la DDT et l'instruction par les services de la Communauté d'Agglomération semble avoir donné satisfaction à tout le monde. C'est un peu le sentiment que nous avons.

Je passe sur l'OPAH. Nous en avons parlé largement. Vous avez les éléments dans le dossier. Je vous rappelle que cela représente 6 M€ de l'État et 2 M€ de la Communauté d'Agglomération pour un volume de 600 à 700 dossiers ; ce sont les chiffres contractuels. Vous savez que nous surconsomons toujours, que nous parvenons toujours à avoir des crédits complémentaires. Cela, c'est donc le chiffre plancher. Nous pouvons espérer, si les choses fonctionnent comme elles fonctionnaient les années précédentes, que ces objectifs-là pourraient être dépassés, et nous sommes entre 15 et 20 M€ potentiellement de travaux pour les entreprises et les artisans du secteur de la Communauté d'Agglomération avec des interventions, en tout cas dans la période, sur la totalité des communes, plus ou moins importantes en fonction de la taille des communes. Mais tout le monde est concerné et avec les mêmes thématiques qui sont la performance énergétique et le maintien à domicile en particulier. Je vous rappelle que c'est SOLIHA qui est l'opérateur qui est chargé de cette affaire-là.

Encore une nouveauté. Le Président et Mme le Préfet ont installé – un certain nombre d'entre vous étaient présents – la Conférence Intercommunale du Logement. C'est une obligation également, qui est liée au fait que nous avons un PLU et que ce PLU intègre un PLH. Nous avons donc l'obligation, dans ce cadre-là, de traiter l'ensemble des questions concernant la répartition des logements, les modalités d'attribution et les modalités d'information des personnes qui sont intéressées par ces types de logements.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social est encore un autre document que nous sommes en train de préparer. Tous ces documents sont parfaitement inadaptés à notre territoire, puisque tout cela est fait pour les zones très tendues où il y a des difficultés d'information et des difficultés d'accès au logement social. Je vous rappelle que, sur la Communauté d'Agglomération, le délai moyen d'attente est un mois et demi. On monte là aussi des usines à gaz, qui produisent du gaz sans doute, mais du gaz inerte malheureusement. Nous nous adaptons à ce genre de chose. Là, nous le faisons en bonne intelligence avec l'État qui a bien compris qu'il fallait adapter les textes un peu à nos réalités ; sinon, nous étions dans l'obligation d'avoir quasiment un bureau d'accueil à la Communauté d'Agglomération, parce que c'est de la compétence de l'Intercommunalité, pour accueillir les pétitionnaires et les renvoyer après à Logisens ou à Polygone. Nous avons tous convenu qu'il valait mieux qu'ils aillent directement à Logisens ou à Polygone. Les choses fonctionnent bien, il n'y a pas de raison d'administrer ce secteur-là. Nous assurons la coordination si l'on peut dire, mais nous ne sommes pas dans l'administration et dans l'exécution du système.

Dernier point qui est l'étude de peuplement qui est lancée dans le cadre de la rénovation urbaine sur le Quartier Prioritaire « Politique de la Ville » qui est encore un élément de complexité puisque nous avons l'obligation – c'est là aussi la Communauté d'Agglomération qui en a la compétence et c'est évidemment la Ville d'Aurillac qui a la maîtrise d'œuvre de cette affaire-là – de faire une étude de peuplement, c'est-à-dire d'analyser comment nous allons assurer une meilleure mixité à la fois dans le quartier « Politique de la Ville » qui est le quartier de Marmiers globalement et les quartiers en veille, c'est-à-dire le centre d'Aurillac dans son ensemble.

Tout cela est d'une grande complexité entre les différentes couches. Nous essayons de nous y retrouver. Malgré tout, nous essayons de faire bon usage de ces contraintes-là pour parvenir à dessiner des choses à peu près cohérentes pour l'avenir de notre Communauté d'Agglomération.

Voilà pour le rapport. Place au débat, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Michel ROUSSY a félicité nos services, et je me joins à ses félicitations parce que je constate que, sur le traitement de ces dossiers, il y a une satisfaction assez générale. Je peux recevoir des demandes d'explication technique, mais globalement le service rendu aux particuliers me paraît être bien rendu et dans de très bons délais.

Pour le reste, cette accumulation de contraintes administratives est devenue strictement insupportable. On peut toujours se dire : « s'agissant des rapports, on ne va pas y passer des heures dessus ». Il n'en reste pas moins que dans nos services, il y a des gens qui travaillent pour vous mettre – et c'est tout à fait normal – des rapports à disposition avec le maximum d'informations, et cela c'est très bien. Mais l'accumulation de débats et de rapports obligatoires au nom de la démocratie est devenue malheureusement un remède anti-démocratique. Voilà où nous en sommes. Moi, je remercie Michel ROUSSY de tout le travail qu'il fait dans le cadre du SCoT et du PLUi parce qu'avalier cette avalanche de procédures est vraiment une performance. J'ai toujours considéré que ceux qui étaient à l'origine de ces procédures n'avaient pas, eux, à les appliquer ou à les subir localement parce qu'on nous applique, sur nos territoires, des procédures qui, en fait, étaient faites pour des territoires urbains à très forte densité. Quand on voit le bazar que c'est – je me permets d'utiliser cette expression – au niveau de la Politique de la Ville sur le Quartier Prioritaire pour 1 000 habitants, on peut s'interroger ; nous nous en occupons et nous faisons les uns et les autres, à commencer par la Ville d'Aurillac d'ailleurs, beaucoup de travail, mais administrativement, nous en sommes arrivés à la démonstration d'un système qui tourne en rond. C'est le mouvement perpétuel de la paperasse. Même quand la paperasse est

dématérialisée, c'est toujours du travail pour ceux qui ont à préparer cela, et ce n'est pas un bon moyen de réaliser des débats. Et encore je pense que nous avons oublié ou en tout cas pas encore vu certains rapports. Nous nous ferons un plaisir d'en rajouter une couche au prochain numéro.

Comme c'est un débat, il n'y a pas de vote. Tout cela est assez original.
Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°17.

Voilà, je crois que nous avons fait le tour des délibérations.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 28 novembre 2016**

Vous avez eu les décisions. Les décisions, elles, sont dans le dossier. Y a-t-il des questions sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Il n'y en a pas.
Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Je vous souhaite une excellente nuit.

(La séance est levée à 23 h 15)
